

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1834 - 26 septembre 2003 - prix : 1 €

**Attaques contre
les retraites,
les chômeurs,
les emplois...**

**Assez
des sales coups
de Chirac,
Raffarin,
Seillière !**

■ **Alstom**
sauvetage des
actionnaires,
pas des salariés

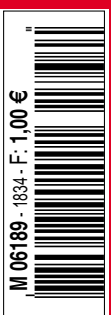
p 8

■ **AZF**
deux ans après,
des plaies
pas refermées

p 4

■ **Impôts**
plus légers
pour
les riches

p 8



M 06189 - 1834 - F : 1,00 €

**Le voile à l'assaut
des écoles**

p 5

Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ AZF-Toulouse, deux ans après, des plaies non refermées
- p. 5 ■ Le voile islamique à l'assaut de l'école
■ Les Roms dans la misère et la peur
- p. 6 ■ Journée sans voitures : les embouteillages en banlieue ?
■ Le baratin de Raffarin sur les transports en commun
- p. 8-9 ■ Alstom : Les actionnaires surnagent mais combien de travailleurs jetés par-dessus bord ?
■ Alstom-Rateau La Courneuve
■ Giat-Industries : Les travailleurs contre les suppressions d'emplois
■ Parlement européen
- p. 10 ■ Éducation nationale : Ferry vite à supprimer des emplois qu'à les remplacer
■ Accord bidon sur la formation professionnelle
■ Appui diplomatique pour Falcone
- p. 13 ■ La Poste : Mort annoncée des bureaux de postes ruraux
■ La direction sabote la distribution du courrier
■ Services publics : À la population de payer !
■ Opération de démolition-reconstruction à la Courneuve
■ Non aux licenciements à Nangica-Colhem

Dans les entreprises

- p. 14 ■ Groupe automobile Peugeot-Citroën
■ Mines de Potasse d'Alsace
■ Rhodia organique Saint-Fons (Rhône)
■ SNCF - Région d'Aulnoye (Nord)

Dans le monde

- p. 16 ■ Irak : L'annonce de la curée impérialiste
■ Grande-Bretagne : "Réduction" de la semaine de travail, l'effet boomerang

Impôts

- p. 7 ■ Une politique fiscale en faveur des riches

Tribune

- p. 6 ■ Chez Raffarin, on ne vole que les pauvres

Fêtes de Lutte Ouvrière

■ Rennes

Samedi 27 septembre
de 15h à 24h

Carrefour 18
7 rue d'Espagne (Zup Sud)
Métro : Henri-Fréville

■ Lyon

Samedi 27 septembre
à partir de 18h
et dimanche 28 septembre
de 12 à 19h

Espace Mosaïque
Route d'Heyrieux à Saint-Priest

■ Toulouse

Samedi 27 septembre
à partir de 18h
et dimanche 28 septembre
jusqu'à 19h

Parc de la Mounède
(Route de Saint-Simon)

■ Mulhouse

Samedi 4 octobre à partir de 15h
Salle polyvalente de Bollwiller

■ Tours

Samedi 11 octobre de 14h30 à 24h

Salle de la Pléiade à La Riche

■ Orléans

Samedi 11 octobre à partir de 16h

Salle des Fêtes Montission
à Saint-Jean-le-Blanc



■ Le Mans

Samedi 18 octobre à partir de 16h30

Salle Pierre-Guédou, quartier du Miroir

■ Dijon

Samedi 1^{er} et
dimanche 2 novembre

La maison de Marsannay
à Marsannay-la-Côte

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E.mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,

par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Editorial des bulletins
d'entreprise du 22 septembre 2003

■ Il ne se passe pas un jour sans que l'on apprenne que le gouvernement Chirac-Raffarin prépare un nouveau mauvais coup contre les travailleurs.

Les derniers projets en date envisagent de taxer les maigres intérêts versés sur les livrets A et les livrets d'Épargne populaire (sans toucher davantage, bien sûr, aux revenus des capitalistes), et d'augmenter le taux de la CSG frappant les indemnités maladie journalières, les pensions de retraite et d'invalidité, les allocations de chômage, toutes mesures frappant les plus nécessiteux.

La semaine dernière, le gouvernement a, de la même manière, annoncé sa décision de réduire à deux ans maximum le versement de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) destinée aux chômeurs en fin de droits, et cela alors que le nombre de ceux qui sont dans ce cas (420 000 aujourd'hui, soit presque un quart des chômeurs) va faire un bond en avant puisque l'Unedic avait déjà décidé de son côté de raccourcir la période d'indemnisation des chômeurs. Bien sûr, il restera toujours aux dizaines de milliers de chômeurs victimes de ces mesures la possibilité de demander à bénéficier du RMI. Mais outre que, même s'ils l'obtiennent, cela se traduira par une nouvelle baisse de leurs maigres revenus, c'est aussi leur future retraite qui risque d'être sérieusement amputée, parce que la période pendant laquelle ils auront été au RMI n'entrera pas dans le calcul du nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Évidemment, cette mesure permettra à l'État de faire quelques économies puisque, contrairement à l'ASS, le RMI est à la charge des Conseils généraux des départements (ce qui se traduira forcément, à terme, par une augmentation des impôts locaux). Mais ces économies ne représentent que le dixième de ce que la baisse de 3 % des impôts sur le

revenu, qui bénéficiera surtout aux gros et très gros revenus, coûtera à l'État.

Les hommes politiques de la bourgeoisie, ses intellectuels, ses journalistes, ne cessent de répéter que nous ne sommes plus au XIX^e siècle, que la notion de lutte de classe est complètement dépassée.

Mais si nous sommes bien au XXI^e siècle, la bourgeoisie et son État la mènent tous les jours, la lutte des classes, comme aux premiers temps du capitalisme, pour tenter de réduire le plus possible la part des travailleurs dans la répartition des richesses qu'ils produisent.

Cependant, dans les calculs de Raffarin et de Chirac, il n'y a pas que la volonté de pressurer davantage le monde du travail au profit des privilégiés. Il y a aussi la volonté de plaire à ces millions de bourgeois, petits et grands, qui méprisent les travailleurs, et cela parce qu'ils constituent la clientèle électorale de la droite et que la campagne pour les élections régionales et européennes de 2004 est déjà commencée.

Si depuis des mois le chômage ne cesse d'augmenter, ce n'est pas la faute des travailleurs, mais celle de ceux qui dans leurs conseils d'administration planifient les « plans sociaux », autrement dit les plans de

suppressions d'emplois, dans le but de faire toujours plus de profits. Mais s'en prendre aux chômeurs, en affirmant qu'il faut les « inciter » à rechercher un emploi, qu'on ne peut pas « les payer indéfiniment », que « le problème c'est que les gens n'ont plus envie de travailler », comme il se dit, d'après la presse, dans l'entourage du Premier ministre, c'est flatter les sentiments haineux de ces gens pour qui les travailleurs sont toujours trop bien payés pour ce qu'ils font... mais qui ne se font pas faute, eux, de réclamer à chaque occasion l'aide de l'État.

Dans chacune des mesures de Chirac et Raffarin dirigées contre le monde du travail, il y a aussi la volonté de plaire à cet électorat, non seulement en défendant ses intérêts, mais aussi en flattant la mentalité réactionnaire et obtuse de ces gens-là. Mais une fois que la coupe est pleine, elle finit par déborder, et Chirac et Raffarin pourraient bien, du même coup, susciter une riposte des travailleurs qui leur fera regretter leur démagogie antiouvrière, car les travailleurs ne se laisseront pas toujours mépriser et opprimer.

Arlette LAGUILLER

**MEETING DE RENTRÉE
de LUTTE OUVRIÈRE
avec ARLETTE LAGUILLER**

Vendredi 3 octobre - 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à PARIS 5^e
(Métro Maubert-Mutualité)

Entrée libre

AZF Toulouse

DEUX ANS APRÈS, DES PLAIES NON REFERMÉES

Le deuxième anniversaire de la catastrophe AZF à Toulouse a donné lieu à nombre de reportages qui se voulaient rassurants, mais qui n'arrivaient pas à cacher l'étendue du désastre, désastre dont les conséquences continuent de se faire sentir.

En effet, deux ans après, au-delà des victimes directes, les morts, les blessés, atteints dans leur chair ou moralement et qui resteront marqués à vie, il y a les conséquences en termes de pertes d'emploi ou de destructions non réparées.

Il y a toujours cette même incurie de l'État en ce qui concerne le contrôle et la surveillance des sites industriels à hauts risques comme celui d'AZF : malgré quelques recrutements d'inspecteurs du travail spécialisés dans le risque industriel, il en manque toujours cruellement pour surveiller les 1 249 usines classées Seveso.

Par contre, le groupe Total-Fina affiche une santé économique insolente. L'usine de Toulouse est fermée, mais qu'à cela ne tienne ! La production d'ammoniaque continue à l'usine de Grand Puy, à 60 km au sud-est de Paris. Cette usine du groupe Total a même augmenté sa production en récupérant du matériel sur le site de l'usine de Toulouse, après l'explosion, au mépris de toutes les règles de sécurité.

En ce qui concerne l'emploi, seulement 50 salariés n'en auraient pas retrouvé après la catastrophe, selon un journaliste de France Inter. C'est totalement faux. C'est à peu près le nombre de salariés AZF dont le sort n'est pas encore réglé : mais il y a tous les autres, ceux du pôle chimique, salariés directs et sous-traitants, et ceux des entreprises petites ou moyennes qui ont fermé, ou ont déménagé en réduisant leurs effectifs. La cellule de reconversion chargée à grands renforts de subventions de retrouver des emplois à ceux qui l'ont perdu avoue n'avoir replacé que 133 personnes, sur les 800 qui se sont manifestées auprès d'elle.

Dans le quartier sinistré, la moitié des commerces de proximité n'ont toujours pas rouvert... parce qu'il n'y a plus de clients. Il y avait quatre garages et deux stations-ser-

vice route d'Espagne : aucun n'a repris le travail. Route de Seysses, il n'y a plus qu'un boulanger sur les quatre d'avant l'explosion. Des entreprises du quartier utilisent même les subventions pour déménager ! Concernant les dédommagements, TotalFina affirme que 95 % des dossiers sont instruits. Il faut savoir que le porte-parole des assurances avançait déjà ce résultat trois mois après l'explosion, en décembre 2001. C'est certes un peu moins faux deux ans après, mais c'est quand même faux ! On découvre tous les jours des sinistrés – des personnes âgées isolées, par exemple – tellement traumatisés qu'ils n'ont pas encore entrepris les démarches. Et des dossiers instruits par TotalFina ne sont pas des dossiers réglés : cela signifie seulement que TotalFina a arrêté ses propositions, même si elles ne conviennent pas du tout au sinistré concerné. C'est ainsi que plus de la moitié des dossiers corporels n'ont pas abouti à un accord, et ne sont donc pas réglés.

Mais le côté le plus visible de cet abandon dans lequel sont laissés les sinistrés concerne les travaux. Le quartier a toujours des allures de champ de bataille défoncé par des bombes. Les pouvoirs publics ne se sont toujours pas donné les moyens d'effacer les cicatrices. C'est dans les cités les plus pauvres que les travaux tardent le plus. C'était parfaitement prévisible et c'était le sens du combat du « collectif des sans-fenêtres », qui exigeait que l'État vote une loi d'urgence pour garantir un traitement équitable des différentes victimes.

À la Cité de la Rocade, les travaux sont à moitié faits, et à reprendre en totalité. Le marché a été confié par le syndicat à une entreprise marseillaise de la signalisation électrique (!) qui a été payée rubis sur l'ongle, alors que les travaux étaient à moitié faits, et qui a détalé dès le chèque encaissé. Toutes les démarches sont à reprendre, et au mieux une année de plus sera nécessaire pour tourner la page.

La situation n'est pas meilleure Cité du Parc. Dans les bâtiments autorisés à l'habitation, les volets ne sont toujours pas changés, ce qui rend les appartements vulnérables. Bien des habitants ne sont pas partis en vacances, de peur d'être cambriolés ! Les travaux

sur les parties communes n'ont toujours pas commencé. Il faut dire que l'assurance de la copropriété s'est déclarée incapable de payer les entreprises, alors qu'elle avait l'engagement de se faire rembourser par l'assurance de TotalFina. Bien qu'assignée, l'assurance n'a pas payé, et les entreprises ont abandonné le chantier. Le temps pour la copropriété de négocier un paiement direct par TotalFina, il y en a au moins pour six mois de délais supplémentaires.

C'est dans cette situation que l'on a appris que la mairie de Toulouse avait tranquillement décidé de verser à son budget ordinaire le reliquat des dons en faveur des sinistrés. Le plus insupportable était l'argumentation de la mairie : elle affirmait, sans complexes, que tout était réglé, que tous les sinistrés avaient été dédommés, en un mot qu'elle pouvait sabler le champagne avec la

satisfaction du devoir accompli.

Insupportable, car les sinistrés vivaient une situation où les plus pauvres avaient été abandonnés à leur sort. Pire, concernant le bâtiment B de la Cité du Parc, la mairie de Toulouse a utilisé le drame AZF pour ajouter, au traumatisme de l'explosion, le traumatisme de l'évacuation musclée par les CRS, puis du déracinement de logements provisoires en logements provisoires. Deux ans après, les ex-habitants de ce bâtiment sont dispersés, pour moitié aux quatre coins de France, en ayant tout perdu, dans des déménagements qui n'ont pas été faits correctement, et avec des dédommagements qui ont été établis sur la base de ce qui a été cassé, alors que c'est la totalité qui a été perdue.

Prise la main dans le sac, la mairie a dû faire machine arrière, et mettre en place de

nouvelles procédures, les plus complexes possible, pour que les sinistrés puissent réclamer leur dû. Bien qu'une publicité minimum ait été faite, les permanences ont été prises d'assaut, et la police est intervenue à deux reprises, d'abord à la mairie de quartier de Bagatelle, puis à celle de la Faourette. Rien que cela dément les affirmations de la mairie qui dit « que tout est désormais réglé pour les sinistrés ». Le week-end dernier, les associations de sinistrés ont organisé plusieurs manifestations pour faire savoir publiquement leur drame. Samedi 20 septembre, un village associatif a proposé débats et expositions. Une exposition sur la Cité du Parc a été particulièrement lue, et nombreux étaient les visiteurs qui, bien que sensibilisés et sinistrés eux-mêmes, découvraient là l'étendue de la catastrophe.



Le maire conpue par les sinistrés

Le lendemain, dimanche 21, date anniversaire de la catastrophe, une commémoration était prévue au rond-point de la Pointe, rebaptisé rond-point du 21-Septembre. Les sinistrés souhaitaient se retrouver entre eux.

Le maire de Toulouse, Douste-Blazy, avait fait savoir qu'il viendrait déposer une gerbe et faire un discours. Une idée insupportable à un certain nombre de sinistrés. D'autant plus après la tentative de la mairie de s'approprier les dons. C'est alors que, semble-t-il, le préfet a décidé de mobiliser quinze cars de CRS, et de les faire stationner

à 10 mètres du rond-point. Une provocation insupportable pour les sinistrés.

Quand le maire est arrivé la bouche en cœur, il a été pris à partie, et n'a su répondre que : « La mairie a réussi à réparer tous les bâtiments municipaux ». Ses gros bras lui ont tout juste permis de déposer une gerbe, avant qu'il ne prenne ses cliques et ses claques aux cris de « *Dehors, voleur, menteur* ».

La cérémonie prévue a pu alors se dérouler et c'est avec le sentiment de respirer un air plus sain que les sinistrés ont pu la suivre. Ils sont ensuite partis en manifestation et

prendre un repas commun au bord de la Garonne.

Le lundi 22 septembre, Douste-Blazy a tenu une conférence de presse où il affirmait sans rire que jamais, au grand jamais, la mairie n'avait prévu d'utiliser l'argent des dons... alors qu'une délibération du Conseil municipal l'a voté, ajoutant que les sinistrés s'étaient fait manipuler par l'extrême gauche... Pauvres arguments. La réalité est plus simple et plus tragique : les sinistrés ont le sentiment qu'ils sont complètement abandonnés, et que le maire ne se souvient d'eux que pour faire des discours à sa propre gloire.

LE VOILE À L'ASSAUT DES ÉCOLES

Au Lycée Henri-Wallon à Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, le voile islamique est revenu sur le devant de la scène et la presse écrite comme la radio et la télévision s'en sont fait largement l'écho.

Deux lycéennes, des sœurs, ont tenté de s'imposer voilées aux cours, y compris à la gymnastique. Certains enseignants s'y sont, à juste titre, opposés et après deux semaines de discussions des enseignants avec elles, l'inspecteur d'académie, après avoir essayé à son tour de les convaincre, leur a signifié que si elles continuaient à vouloir assister aux cours voilées, elles risquaient l'exclusion.

Cela a déclenché dans le lycée une réaction de quelques dizaines d'élèves qui, massés devant la porte, ont, en soutien avec ces deux élèves, crié tout d'abord : « *Le voile à Wallon, le voile à l'école, l'école pour tous* ».

Le père de ces adolescentes, un avocat du MRAP, se présente selon *Le Monde* comme un « *Juif sans dieu* » et, toujours selon ce journal, parlerait de « *la folie hystérique de cer-*

tains ayatollahs de la laïcité ».

Mais il se trouve que tous les enseignants qui refusent d'accepter en classe des jeunes filles voilées n'agissent pas seulement au nom d'une laïcité schématique mais parce qu'ils s'opposent à l'oppression des femmes. Ils ne s'opposent pas à l'exercice d'une religion en dehors de l'école mais au fait, dans ce cas précis, que des femmes, des jeunes filles, soient victimes, même consentantes, d'une ségrégation basée sur le sexe.

Ces deux jeunes filles sont manifestement des militantes et pas seulement des croyantes. Et cette tentative de passage en force sur le voile au lycée risque de condamner bien d'autres jeunes filles à le porter et qui, elles, ne seront pas volontaires pour le faire.

Si ces deux jeunes militantes réussissent à ouvrir la voie, les autres ne pourront pas résister. Leur propre sort ne concerne pas qu'elles deux, mais le sort de toutes les jeunes filles d'origine musulmane, et cela nous concerne donc toutes et tous, musulmans ou pas.

Le père de ces jeunes filles, qui sont deux sœurs, qui se dit juif athée, en fait une atteinte à la liberté religieuse car, écrit-il, c'est à cause de leur appartenance religieuse qu'elles pourraient être exclues. Ce n'est pas le cas. C'est à cause du mal qu'elles font aux autres jeunes filles musulmanes qui n'ont pas la même liberté qu'elles dans leur famille et, ce faisant, du mal qu'elles font à toutes les femmes.

On parle des droits de l'homme, mais il y a aussi le droit des femmes. Le droit de ne pas être murées derrière un voile, de ne pas subir cette ségrégation sexuelle qui est aussi une ségrégation sociale. Pourquoi les jeunes garçons musulmans ne sont-ils pas voilés ? Parce qu'ils sont des garçons ! C'est ce sort particulier fait aux femmes qui est inacceptable.

Aussi bien le MRAP que ces jeunes filles parlent de racisme à leur égard. L'une d'elles a dit devant la télé : « *Cela aboutira à ce qu'il y ait des écoles juives pour les juifs,*

musulmanes pour les musulmans, catholiques pour les chrétiens et l'école publique pour les racistes ».

La hargne et l'injure est de leur côté et du côté de leur père. Mais cette injure pourrait se retourner contre elles car le racisme anti-femmes existe, même si au MRAP il y a des avocats pour le défendre.

Il a fallu s'opposer aux autorités catholiques, protestantes et juives, voire musulmanes – mais avant tout ici c'est l'Eglise catholique qui influence le plus l'opinion –, lorsqu'il s'est agi du droit des femmes à la contraception et à l'avortement auxquels le Pape est encore violemment opposé.

Peut-on dire que ceux et celles qui combattaient pour ces droits s'en prenaient à la liberté religieuse ? Non, ils s'en prenaient aux religieux qui prétendaient imposer leur morale à la société. Il s'agit aujourd'hui de la continuation de cette lutte pour les droits des femmes.

Et puis, le père de ces jeunes filles s'est exprimé sur les

ondes en déclarant en substance : « *Nous connaissons les noms de ceux qui sont à l'origine de cette exclusion, les noms de ceux qui auront pris cette décision* ». Il s'agit là de menaces à peine voilées, elles. Et d'un chantage ! Bel exemple de la part d'un avocat ! Cela signifie-t-il que les membres du conseil de discipline qui prendront cette décision et les enseignants qui se seront opposés au port du voile doivent s'attendre à se retrouver accueillis à la sortie du lycée par quelques voyous ayant mal interprété ces paroles du père ?

Eh bien, nous, nous approuvons les enseignants qui ont le courage de défendre cette position et nous souhaitons qu'il y en ait beaucoup dans ce pays.

Et d'ailleurs, les enseignants ne devraient pas avoir besoin d'une excuse, pas besoin de se réfugier derrière une loi, leur vocation d'enseignant, leur conscience devraient suffire.

Sophie GARGAN

Région de Melun

LES ROMS DANS LA MISÈRE ET LA PEUR

L'errance continue dans des campements de fortune autour de la région de Melun pour quelques dizaines de familles Roms rejetées de partout.

Depuis leur expulsion le 20 juin dernier du camp de Lieusaint où elles vivaient depuis plusieurs années, les caravanes de plus en plus délabrées tirées par des véhicules incertains, vont de lieu en lieu à la recherche d'un quelconque emplacement où on les laisserait en paix. Mais les municipalités les refusent, la préfecture rejette leur régularisation et envoie la police ou la gendarmerie procéder régulièrement à des arrestations et des reconduites à la frontière, espérant qu'à force de harcèlement ils finiront par partir.

Sur les centaines de demandes de régularisation déposées en préfecture par les collectifs de sans-papiers, aucun Rom n'a été régularisé et ne le sera pas, a fait savoir le préfet, appliquant les directives de Sarkozy.

En ce moment une trentaine de caravanes se trouvent au bout d'un champ de betteraves à Tigery (agglomération de Melun Sénart), une quinzaine dans le bois de Montaigu à l'entrée nord de Melun. Ces

derniers ayant enfin réussi à avoir de l'eau et de l'électricité auprès d'un camp de gens du voyage voisin, la municipalité de Melun a fait du chantage aux gens du voyage pour qu'ils cessent d'aider les Roms qui se retrouvent donc privés de tout, obligés d'aller chercher de l'eau à pied à plusieurs centaines de mètres en traversant une voie express.

Pour les toilettes il a fallu creuser un trou.

Un mois de démarches ont été nécessaires pour que la municipalité se décide enfin à faire évacuer le tas d'ordures nauséabondes qui s'accumulait à l'entrée du camp en bordure de la nationale 105.

Médecin du Monde alerte sur l'absence totale d'assistance sanitaire, la préfecture n'ayant même pas actualisé la liste des associations pouvant domicilier les plus démunis, et sans ce document préalable, les Roms ne peuvent bénéficier de soins.

Malgré ces conditions pré-



La police enlevant des caravanes d'un campement rom, en mars 2003.

caires, les Roms qui n'ont quasiment pour seul revenu que la mendicité s'efforcent de vivre dans la dignité. Ils s'occupent au mieux des deux bébés qui viennent de naître et la quinzaine d'enfants du campement est scolarisée dans les écoles voisines.

Quant au maire de droite de Melun, à l'occasion du dernier conseil municipal il a déclaré : « *Il n'est pas question de leur installer l'eau et l'électricité,*

ce serait les inciter à rester ce que nous ne souhaitons pas. L'alternative est simple : soit l'État régularise ces familles, soit il les reconduit à la frontière... Ceux qui ont atterri chez nous ne sont pas régularisables... Pour les enfants nés sur place les reconduites à la frontière ne sont plus possibles. L'État cultive l'ambiguïté, qui retombe sur les collectivités locales... » En clair, pour lui Sarkozy est un laxiste

qui n'expulse pas assez.

Quelques jours plus tard, le mardi 23 au matin, les CRS investissaient le camp, procédant à deux arrestations, un des deux étant actuellement en procédure d'expulsion du territoire.

Persécutés en Roumanie, rejetés de tous les autres pays européens, voilà la situation de cette communauté dans notre monde, paraît-il, civilisé.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

CHEZ RAFFARIN, ON NE VOLE QUE LES PAUVRES

Les vagues de licenciements continuent. Les chômeurs (officiels) sont maintenant 2,470 millions, 9,6 % de la population active. Sans compter bien sûr les RMIstes, les « fin de droits », et tous les précaires, qui sont encore plus nombreux !

Sans complexe, le gouvernement choisit ce moment pour s'attaquer à l'allocation de solidarité spécifique, l'ASS.

Quand les chômeurs ont épuisé leurs droits à l'assurance-chômage, un tiers devient RMIste, un tiers perd tout droit, et le dernier tiers bascule dans le système de l'ASS, versée par l'État. Le gouvernement a décidé de limiter la durée de versement de l'ASS : 2 ans pour les futurs allocataires, 3 ans pour ceux qui en bénéficient déjà. Au-delà, ils deviendront RMIstes.

Les allocataires de plus de 55 ans seront exemptés de cette réforme, mais la majoration de 40 % à laquelle ils avaient droit jusqu'à présent est supprimée !

Enfin, le gouvernement durcit les conditions de prise en compte des revenus du conjoint, ce qui amènera pour beaucoup une forte réduction de l'allocation.

Il faut dire que ce sont de terribles richards, ces gens que le gouvernement braque ainsi : l'ASS est plafonnée à 406,80 euros par mois ! La réforme permettra en tout cas à l'État d'économiser sur leur dos 150 millions d'euros en 2004, et 500 millions l'année suivante. A comparer aux 1,8 milliards d'euros que Raffarin offre aux plus riches par la baisse de l'impôt sur le revenu, et aux... 17 milliards d'exonérations de cotisations sociales accordées annuellement au patronat ! C'est la solidarité sauce Raffarin : les chômeurs en fin de droits se serreront la ceinture pour aider les familles bourgeoises à se payer une bonne de plus.

20 ans d'attaques contre les chômeurs

Le hold-up a été commenté avec émotion par les dirigeants du PS : on matraque les pauvres, disent-ils en fins connaisseurs. Martine Aubry est montée au créneau dans *Libération* (20/09) : « Cette mesure me paraît catastrophique. (...) Ce n'est vraiment pas au moment où le chômage augmente sans cesse – et notamment le chômage de longue durée –, où l'on assiste à des avalanches de licenciements, qu'il faut limiter l'accompagnement des chômeurs. » Elle doit parier sur notre manque de mémoire, car la

gauche aussi a fait le sale boulot d'amputation de l'assurance-chômage.

Au début des années 1980, face au développement du chômage de masse, les patrons voulaient réformer l'assurance-chômage (l'Unedic) pour réduire leurs frais de service après-licenciements. Le gouvernement Mauroy, a donc créé à côté de l'Unedic un filet social à moindre coût, entièrement financé par l'État, pour les chômeurs en fin de droits qui n'intéressaient guère les patrons et n'avaient que peu de chances de retrouver un emploi. Aujourd'hui, le régime Unedic ne concerne plus qu'à peine 40 % des sans-emplois.

En 1992, la dégressivité des allocations de l'Unedic a été instaurée... par une certaine Aubry, qui accordait également la possibilité de radier des listes « les personnes qui refusent sans motif légitime un emploi compatible avec leur spécificité ou leur formation antérieure » (convention Unedic de 1992) ! La même, redevenue ministre du Travail, a donné en été 2000 son agrément au PARE, le « Plan d'Aide au Retour à l'Emploi », signé par le Medef, la CFDT et la CFTC : un système de sanctions pour contraindre le demandeur d'emploi à accepter n'importe quelle offre de travail, avec diminution puis suppression des allocations. Avec, au passage, 38 milliards de francs de baisse de cotisations sociales aux employeurs...

Et la régression continue. Dans 3 mois, la situation d'un grand nombre de chômeurs va brutalement s'aggraver. D'abord à cause de la nouvelle convention Unedic signée en décembre 2002 par le Medef, la CFDT, la CFTC et la CGC, bien sûr approuvée par le gouvernement : la durée d'indemnisation est réduite de 30 à 23 mois pour les moins de 50 ans et de 45 à 36 mois au-delà. La réforme de l'Unedic devrait frapper dans les deux ans 850 000 personnes, et celle de l'ASS 420 000 allocataires. Avec un effet immédiat et massif sur une grosse fraction des classes populaires : d'un coup, dès le 1^{er} janvier 2004, 180 000 chômeurs vont être chassés de l'Unedic, et 130 000 vont perdre l'ASS au cours de l'année 2004 ! Avec une nouvelle aggravation de la misère à la clef, qui sera immédiatement perceptible dans tous les quartiers populaires.

Dans le *Journal du Dimanche* du 21/09, Fillon assène : « On ne peut pas indemniser le chômage indéfiniment ». Mais les travailleurs, eux, ne patienteront pas non plus indéfiniment.

Bernard RUDELLI.

Convergences Révolutionnaires n° 29 (septembre-octobre 2003), bimestriel publié par la Fraction

● **Dossier : L'altermondialisation ? Réforme ou révolution ?** Aménagement ou renversement du capitalisme ? Dans quel camp est donc le mouvement altermondialiste ?

● **Articles :** le « sauvetage » de la Sécu par le gouvernement ; l'été chaud des intermittents du spectacle ; l'enlèvement américain au Moyen-Orient ; la guerre menée par Blair aux réfugiés en Grande-Bretagne.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Journée sans voitures REPOUSSER LES EMBOUTEILLAGES... EN BANLIEUE

Le lundi 22 septembre, dans 72 villes pour tout le pays, des quartiers ont été « sans voitures ».

Le but affiché de cette opération, qui revient maintenant chaque année depuis 1998, serait de sensibiliser l'opinion sur les nuisances de la voiture et de pousser les habitants à utiliser plus souvent les transports en commun, la marche à pied ou le vélo.

Mais si, ce jour-là, quelques quartiers ont été plus ou moins libérés de la circulation automobile, tout autour ce fut souvent l'enfer, avec des bouchons monstres... et une pollution renforcée.

Alors, à quoi bon tout ce cinéma ?

Il s'agit en réalité d'un geste poli-

mettent d'accélérer leur vitesse.

Cette fraction de la population, qui se passe fort bien de l'automobile, souhaite un air plus pur et des rues plus calmes et se satisfait des mesures prises par la municipalité socialiste et par les Verts : augmentation des couloirs pour bus et vélos, diminution des espaces pour rouler et pour stationner en voiture.

Cette politique qui consiste à préserver un îlot de calme dans certains quartiers de Paris et à repousser la circulation en banlieue, pour séduisante qu'elle puisse paraître, reflète une discrimination fondée sur les revenus et la position sociale. Depuis deux ou trois ans, la circulation aurait – un peu – diminué dans la capitale. Mais plus parce que les banlieusards trouvent de plus en plus souvent du travail dans une autre banlieue qu'à Paris. Et c'est en banlieue que les embouteillages augmentent. Et, pour se rendre d'une banlieue à une autre, les transports en commun sont bien plus rares et le réseau bien moins dense et pratique.

Le réseau d'Île-de-France a été conçu à l'origine en étoile depuis Paris et le maillage des lignes de métro, bus et RER n'a rien à voir dans certaines banlieues avec celui de la capitale. En témoigne le succès d'une des rares liaisons transversales de banlieue à banlieue, le tramway de Saint-Denis à Bobigny. Son succès prouve qu'il répond à un besoin évident. Mais en soirée il faut attendre une demi-heure et parfois trois quarts d'heure le prochain tram.

Comment les banlieusards devraient-ils s'y prendre pour renoncer à leur voiture, quand les transports en commun sont défectueux ? La municipalité parisienne, socialistes et Verts confondus, ne s'en préoccupe pas. Ce n'est pas leur problème, leur seul objectif est de satisfaire un électoralat qui ne veut pas subir les nuisances de la circulation automobile. Quant à supprimer les nuisances pour l'ensemble de la société, ce n'est pas sur eux qu'il faut compter pour s'y atteler.

André VICTOR



tique destiné à plaire à une partie des habitants des centres-villes. Depuis des décennies, la composition sociale de Paris et des grandes et moyennes villes de province a notablement changé. Les plus pauvres ont été repoussés dans les banlieues ou dans les zones périphériques de ces villes.

À Paris, certains déplorent depuis des années que beaucoup de voitures qui circulent dans la capitale sont celles de banlieusards. Ah, s'ils venaient travailler sans leur voiture...

Une tendance nouvelle se fait jour : il y aurait 55 % de Parisiens qui n'ont pas de voiture. Cela est dû au fait que le centre de Paris est le mieux desservi par les transports en commun. Et les couloirs d'autobus se sont multipliés et per-

Transports en commun RAFFARIN PRIVILÉGIE LE BARATIN

Alors que les pics de pollution ont atteint des sommets cet été, et pas seulement au-dessus des grandes villes, Raffarin a annoncé qu'il allait « falloir privilégier les infrastructures ferroviaires ». Déclaration d'intention qui coûte d'autant moins que, dans le même temps, le projet de budget 2004 prévoit de supprimer deux aides au développement des transports urbains, dont celle destinée aux transports en commun dits « en site propre », c'est-à-dire le métro ou le tramway. L'an passé déjà, cette aide avait été réduite et cette année, seuls 40 millions d'euros seront affectés pour les projets en cours, ce qui est considéré comme absolument insuffisant.

Autrement dit, si des villes comme Strasbourg, Marseille, Clermont-Ferrand, etc., veulent développer leurs réseaux de transports en commun, elles ne pourront plus compter sur les ressources de l'État et devront se débrouiller pour financer leur projet... par la hausse des impôts locaux, par exemple.

L'État se désengage de plus en plus du financement des services publics, les laissant à la charge des régions ou des communes. Cela conduit nécessairement à une dégradation de la situation pour les usagers, à l'accroissement des impôts, sans rien changer à la pollution, évidemment.

M.L.

Budgets sociaux QUAND L'ÉTAT JOUE AU BONNETEAU

Une main dans les caisses
de retraite...

Les caisses de retraite des travailleurs salariés servent depuis longtemps de réserve à l'État pour financer d'autres caisses de retraite déficitaires.

La caisse de retraite des salariés des collectivités locales (CNRACL), par exemple, est ponctionnée chaque année de plus de deux milliards d'euros, pour compenser non seulement la caisse des mineurs, mais aussi celle des commerçants, des artisans, des paysans et même du clergé. Les salariés des collectivités locales vont-ils devoir payer davantage, maintenant que leur caisse est en déficit ?

De la même façon, la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV) a été chargée depuis l'an dernier de payer 800 millions d'euros qui permettront aux chômeurs de préserver leurs droits à la retraite, qu'ils dépendent ou non du régime général. Pourtant les salariés ne sont pas responsables du chômage ! Ce serait aux employeurs, qui créent le chômage, de régler les cotisations pour eux.

L'ensemble des « transferts » entre les caisses de retraite des salariés et celles des non-salariés représente 10 milliards d'euros – à peu près le trou de la Sécu annoncé cette année –, dont 8 versés aux caisses des exploitants agricoles. Une somme qu'on pourrait fort bien prélever, sur les profits du secteur agro-alimentaire.

... et l'autre dans celles
de la Sécu

La CNAV est l'une des branches de la Sécu. Et malgré ces transferts, elle n'est pas déficitaire. Mais depuis plusieurs années, l'État opère un autre genre de transfert : depuis les caisses de la Sécu vers les caisses du patronat.

L'État exonère en effet les patrons d'une bonne partie de leurs « charges patronales », en promettant de payer lui-même la note à la Sécu. Mais la compensation est seulement partielle et se fait avec retard.

La loi Aubry sur les 35 heures prévoyait de très larges baisses de charges patronales sur les bas salaires (c'est-à-dire la majorité). Pour compenser

les ressources qui allaient manquer à la Sécu, le gouvernement de l'époque avait créé un fonds de financement de la réforme des cotisations patronales (FOREC). Sauf que ce fonds a été alimenté entre autres par les taxes sur le tabac et les alcools, taxes qui étaient déjà destinées au financement de la Sécu ! Un vrai tour de passe-passe. À présent, il est question de demander au FOREC de verser directement ses ressources à l'État !

Même en procédant ainsi, l'État ne compense qu'une partie des allègements de charges patronales qu'il accorde. Ces dernières années, il a laissé une ardoise de plusieurs milliards d'euros.

Pas étonnant dans ces conditions que la Sécu se retrouve avec ce qui est présenté comme un énorme « trou ». En fait, s'il y a un trou, c'est parce que le patronat est parti avec la caisse, et le tout avec la bénédiction de tous les gouvernements depuis vingt ans et plus.

Roger PÉRIER



CSG UN IMPÔT QUI PÈSE DE PLUS EN PLUS SUR LES TRAVAILLEURS

Pour renflouer le « trou » de la Sécu, certains proches du gouvernement ont évoqué le relèvement du taux de la CSG applicable aux indemnités maladie, aux retraites, aux pensions d'invalidité et aux allocations chômage, et qui ponctionne déjà 6,2 % de ces maigres revenus. Même si Raffarin est revenu là-dessus et a exclu cette hypothèse dans l'immédiat, il n'exclut pas d'avoir recours dans un proche avenir à un relèvement du taux général, qui frappe actuellement l'ensemble des revenus à hauteur de 7,5 %.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une mesure inique, qui frapperait d'abord les couches populaires. Car, contrairement à ce qu'expliquent ses partisans, cet « impôt Sécu », instauré en 1991 par Rocard, déjà au nom du prétendu déficit, n'a rien d'équitable. Certes, la CSG est applicable à toutes les formes de revenus, mais son taux est identique, que l'on soit smicard ou PDG. Quant aux prélèvements sur les revenus du capital et les profits boursiers, pratiqués au même taux que ceux sur les revenus du

travail, ils ne pèsent pas autant sur la bourgeoisie que la CSG sur l'ensemble des travailleurs.

Depuis sa création, au nom du « trou » de la Sécurité sociale, la CSG a connu plusieurs réformes, initiées aussi bien par les gouvernements de droite que ceux qui se prétendaient de gauche, qui n'ont fait que creuser ce fossé. Qu'il s'agisse du relèvement du taux, passé successivement de 1,1 % à 2,4 %, 3,4 % puis 7,5 %, ou de l'élargissement des revenus qui y sont assujettis, comme en 1998 pour les

allocations chômage, les retraites, les indemnités et primes des fonctionnaires, ces réformes sont toutes allées dans le même sens, transférer une part croissante du financement de la Sécurité sociale des riches vers la classe ouvrière. Résultat : actuellement les salariés, qu'ils soient actifs, chômeurs ou retraités, contribuent pour 80 % au financement de la CSG. Quant à son montant, 62,6 milliards d'euros, il dépasse largement celui de l'impôt sur les revenus, 47,9 milliards.

Roger MEYNIER

Villeneuve-d'Ascq (banlieue de Lille) DES LOCATAIRES EN COLÈRE

À Villeneuve-d'Ascq, dans la banlieue de Lille, dans le quartier de la Cousinerie, nous sommes organisés en association de locataires qui regroupe près de 440 logements et, régulièrement, nous nous opposons à notre bailleur, la SLE, une société d'HLM.

En juillet, nous avons reçu l'avis de régularisation de charges pour l'année 2002, qui correspond à la différence entre ce que nous avons payé d'avance comme charges pendant l'année 2002 et les dépenses réelles du bailleur.

Depuis des années, cette régularisation s'est toujours faite en notre faveur. C'est ainsi qu'en juin ou juillet, chacun se faisait rembourser parfois plus de 200 euros, fort appréciables à la veille des vacances.

Cette année, non contente de nous avoir augmenté les loyers de 7,3 % en 18 mois, la SLE nous réclamait une somme allant parfois jusqu'à 300 euros par foyer !

La réaction ne s'est pas fait attendre. Après avoir « décortiqué » l'avis de régularisation, nous avons découvert que certains postes de charges avaient subi une augmentation qui variait de 28 à 180 %, sans une quelconque amélioration dans nos logements. Mais en plus, le bailleur allait jusqu'à réclamer à certains d'entre nous des charges qu'il ne leur avait jamais réclamées auparavant, et ce bien sûr sans la

moindre explication.

Après une diffusion de tracts dans le quartier et plusieurs articles parus dans la presse régionale, nous étions près de 70 locataires à nous rassembler devant l'agence, en présence d'une équipe de France 3, pour protester et exiger des explications. La SLE a été obligée de nous recevoir, et a accepté qu'il y ait un contrôle des charges. De toute façon, il était hors de question pour nous de payer.

Sûr de lui, le bailleur clamait haut et fort devant les caméras qu'il n'y avait pas eu d'augmentation sauf que, dans les jours suivants, il découvrait une première erreur de plus de 11 000 euros ! La SLE nous avouait qu'un prestataire avait confondu les francs et les euros ! Le tiers des locataires n'avaient déjà plus rien à payer et se faisaient même rembourser un trop-perçu de charges. La mobilisation portait ses premiers fruits.

À ce jour, de très nombreux locataires n'ont toujours pas payé leur avis de régularisation : ils attendent le contrôle des charges qui aura lieu en octobre. Une erreur pouvant en cacher une autre, c'est avec empressement que l'on va vérifier les comptes.

La véritable histoire de Lutte Ouvrière

Par Robert Barcia,
alias Hardy
Entretiens avec
Christophe Bourseiller

Éditions Denoël Impacts
prix : 17 euros



Envoi franco, en écrivant à :
Lutte Ouvrière
BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18
Joindre 17 euros par chèque,
à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE
Bien spécifier l'adresse d'envoi

Alstom

LES ACTIONNAIRES SURNAGE MAIS COMBIEN DE TRAVAILLEURS JETÉS PAR

La presse qui se réjouit du « sauvetage » d'Alstom ne parle évidemment pas de ceux des travailleurs, des milliers, qui vont être balancés par-dessus bord à l'occasion de ce sauvetage.

Le gouvernement et les banquiers actionnaires d'Alstom ont donc trouvé le moyen de satisfaire la Commission de Bruxelles et Alstom ne fera pas faillite... tout de suite, en mettant alors à la rue ceux qui auront échappé à la vague actuelle. Les actionnaires d'Alstom ont peut-être moins bien réussi de leur point de vue que d'autres, mais les travailleurs perdent à tous les coups.

Les multiples restructurations dont est jalonnée l'histoire du groupe depuis une trentaine d'années montrent bien que ce n'est pas ce qu'on produit et comment on le produit qui est en cause mais combien cela rapporte de profits et comment on peut encore en faire plus.

Il y eut les multiples rachats, fusions, entamés par Ambroise Roux lors de l'entrée d'Alstom dans la Compagnie Générale d'Electricité (CGE) en 1969. En 1987, la CGE s'associa avec le britannique GEC, pour devenir GEC-Alstom, dont les deux principaux actionnaires étaient Alcatel, pour la partie française, et Marconi, pour la partie anglaise.

Puis il y eut la bulle spécula-

tive sur l'industrie des télécommunications. Alcatel et Marconi se séparèrent d'Alstom, une industrie à taux de profit trop bas pour eux (ils exigeaient alors de 8 à 10 % de bénéfice par an, voire plus). Ils larguèrent donc Alstom en 1998 non sans avoir prélevé 1,2 milliard d'euros sur sa trésorerie, alors qu'ils avaient, jusque-là, engrangé régulièrement 40 % de profits. Les gros requins sont gros parce qu'ils mangent les plus petits.

Puis les rachats continuèrent : ABB, un groupe helvético-suédois, et Cégélec, vendu par Alcatel à Alstom.

Mais cela n'empêcha pas les spéculateurs, appartenant au même monde que les actionnaires d'Alstom, de jouer le titre du groupe à la baisse. Et l'action cotée à une trentaine d'euros en 1999, tomba à moins de 2 euros il y a quelques mois.

Et durant toutes ces années, toujours pour la course aux profits, il y eut des plans de licenciements dans tous les secteurs du groupe : aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, à l'usine de Belfort, à celle de La Courneuve. Il y eut aussi plusieurs fermetures d'usines.

En mai de cette année, Alstom annonça de nouveaux plans de licenciements : 5000 en Europe, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suisse, en

Pologne, en Italie, dont 2 000 en France. A Belfort, plus de 900, qui concernent les 3 000 travailleurs Alstom du site, où les effectifs ont déjà fondu ces dernières années à travers les plans successifs de licenciements ; le dernier en date, bouclé fin 2002, a mis dehors 600 travailleurs. Et



Manifestation à Belfort, le 22 septembre.

chaudronnerie qui ont été licenciés deux ans après leur « externalisation ».

À chaque restructuration, à chaque rachat, à chaque fusion, des milliers de salariés ont été licenciés en France et dans le monde. Alors aujourd'hui, quand Kron, le nouveau PDG,

d'État et après avoir empoché les profits qui allaient avec, Alstom réclame l'aide du gouvernement pour éviter un dépôt de bilan.

Raffarin accourt et se vante de tout faire pour sauver les emplois, mais lui aussi, il ment. Le gouvernement n'a jamais

puis tous ceux qui ont été « externalisés », l'emballage, l'imprimerie, la maintenance, etc., devenus sous-traitants d'Alstom, sont aussi menacés, à l'instar des 150 de l'ancienne

déclare que la situation actuelle est due à la conjoncture, il ment.

C'est la course au profit qui est en cause. Sans honte, après avoir bénéficié pendant des décennies des commandes

demandé à Alstom de renoncer à ses plans de suppressions d'emplois successifs, pas plus au dernier en date de mars 2003 qu'aux précédents. Au contraire, il les a toujours accompa-

GIAT Industries

LES TRAVAILLEURS CONTRE LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

■ Saint-Chamond (Loire)

Les travailleurs de GIAT Industries de Saint-Chamond, Saint-Etienne et Roanne se sont retrouvés à plus d'un millier dans les rues de Saint-Etienne, lundi 22 septembre, contre le plan de suppressions d'emplois qui les menace depuis avril dernier.

C'est à cette date que la direction de GIAT Industries, entreprise d'État qui fabrique les armements terrestres, avait annoncé un plan qui visait la fermeture de trois usines (Tarbes, Saint-Chamond et Cusset dans l'Allier) et la suppression de près de 4 000 emplois, sur les 6 250 que compte actuellement cette entreprise.

Avril et mai avaient vu le début de la mobilisation. À Saint-Chamond, les salariés avaient cessé le travail et orga-

nisé diverses actions. Cela n'avait abouti qu'à un pas de côté de la direction : elle acceptait de discuter son plan lors de plusieurs Comités Centraux d'Entreprise (CCE) qui allaient s'étaler sur plusieurs mois.

Les CCE ont eu lieu mais, de reculs significatifs de la direction, il n'y en eut point. Sauf si l'on prend en compte la promesse récente de reporter au 1^{er} juillet 2004 plutôt qu'au 1^{er} janvier de la même année la date de notification des suppressions de

postes.

Dans son plan, la direction avait annoncé qu'elle proposerait des mutations à une partie du personnel, ceux ayant un statut de fonctionnaires et ceux dits OSD (ouvriers sous décret) les anciens personnels des arsenaux et des places en CDI aux autres, couverts par les conventions collectives de la métallurgie.

Selon la CGT, « sur les postes de reclassement au ministère de la Défense qui ont été présentés, 85 % entraîneraient des mobilités géographiques importantes » avec, pour certains, des détériorations du contrat de travail.

Il n'est donc pas étonnant que la mobilisation ait repris avec vigueur à la rentrée.

À Saint-Chamond, les travailleurs ont effectué plusieurs débrayages. Le jeudi 18 sep-

tembre, une assemblée générale organisait une consultation pour décider des actions à mener. Des deux propositions furent mises au scrutin à bulletins secrets : grève de deux heures par jour ou grève de quatre heures par jour avec blocage de l'entreprise. La première l'emporta, mais de quelques voix seulement.

L'objectif du débrayage et de la manifestation du lundi 22 était d'aller « secouer » les élus locaux rassemblés à la foire de Saint-Étienne pour la « journée des maires ». À l'entrée de cette foire, le cortège ouvrier fut arrêté par les grilles fermées derrière lesquelles se tenait un cordon de CRS.

Les élus de droite, députés et maire de Saint-Etienne, sont sortis pour dialoguer. Alors que ces messieurs parlent de leur « solidarité » avec les travail-

leurs, ils eurent droit à quelques jets d'œufs et aux sifflets des travailleurs. Il serait, bien sûr, illusoire de penser que ces serviteurs du grand patronat puissent rompre leur solidarité avec un gouvernement qui a donné son accord à ce plan de suppressions d'emplois. Un plan qui prévoit de rayer l'usine de Saint-Chamond et ses 685 salariés de la carte, et de réduire les effectifs de celle de Roanne de 1 200 à 500, alors que les travailleurs de ces entreprises pourraient être utiles dans bien des productions

Les travailleurs étaient contents de se retrouver nombreux, avec leurs collègues des autres sites de la Loire. De quoi donner du tonus pour les actions qui vont continuer dans les jours à venir..

Correspondant LO

NT, R-DESSUS BORD ?

gnés. Il ne faut pas confondre sauver Alstom et sauver les emplois. Le plan de sauvetage de l'État français a pour seul but de venir à la rescousse des banques qui auraient eu gros à perdre en cas de dépôt de bilan.

Mais qu'on contrôle les comptes, tous les mouvements de fonds, toutes les fortunes accumulées par tous les actionnaires passés et présents, et on verra s'il n'y a pas de quoi assurer un avenir décent à tous les salariés.

Les capitalistes, les actionnaires, les gouvernements à leur service, conduisent le monde du travail à la misère et à la détresse, et cela, que leurs affaires soient florissantes ou non.

Pour refuser de subir les conséquences d'une situation dans laquelle les travailleurs

n'ont aucune responsabilité, il faut imposer l'interdiction des licenciements et un droit de regard sur les fortunes des plus gros actionnaires.

Tout est opaque dans la comptabilité d'une grande entreprise comme Alstom qui emploie pour le moment 118 000 salariés dans le monde, qui brasse des milliards de commandes dans le ferroviaire, les centrales électriques ou les paquebots. Les actionnaires actuels sont responsables d'une dette de 5 milliards d'euros. Où est passé l'argent depuis l'entrée en Bourse d'Alstom ? Voilà le bilan d'un monopoly fait de rachats, cessions, spéculation, où les financiers siphonnent les caisses et s'enrichissent de la suppression de milliers d'emplois.

Alstom - Rateau La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

À La Courneuve en Seine-Saint-Denis, où trois établissements Alstom sont regroupés sur le même site, c'est bien sûr l'inquiétude parmi les travailleurs.

Chez Rateau, dès l'annonce du plan de restructuration le 12 mars 2003, beaucoup ont compris que la direction générale voulait fermer la partie étude et fabrication des machines neuves, soit supprimer 300 emplois, sur un total de 520.

Lundi matin, 200 travail-

leurs ont participé au débrayage appelé par la CGT, qui a rendu compte de l'entrevue du dimanche 21 septembre entre les organisations syndicales et le ministère de l'Industrie.

Les organisations syndicales ont demandé au gouvernement la suspension des plans de suppressions d'emplois prévues dans tout le groupe.

Et c'est bien la moindre des choses d'exiger que les emplois soient sauvés, puisque les banques le seront !

■ Bourges (Cher)

À GIAT Bourges, les débrayages se succèdent contre le plan de la direction. En cinq plans de restructuration, le centre de Bourges est passé de plus de 2500 emplois à 800. Et le sixième prévoit encore 322 suppressions d'emplois.

Depuis le 5 septembre, nous montrons notre colère. Le mercredi 10, les plus déterminés ont essayé d'entraîner les autres à débrayer. La direction a essayé de nous diviser en envoyant des cadres pour faire rentrer au travail, mais cela n'a guère marché.

Le mercredi 17 septembre, lors du CCE sur la partie industrielle du plan, les syndicats ont cadenassé les portes avec l'approbation de la plupart d'entre nous. Durant toute la matinée, personne n'est entré et les discussions allaient bon

train. À 11 h 30, nous nous sommes retrouvés à 200 en assemblée générale et nous avons décidé à l'unanimité de continuer le blocage l'après-midi.

Le lendemain, un débrayage nous a permis de nous retrouver encore à 200 pour faire le point et de décider d'autres actions les jours de CCE.

Lucaire, une filiale de GIAT, qui emploie 260 personnes, à quelques kilomètres de Bourges, va connaître aussi la suppression de certains secteurs. Les travailleurs ont débrayé, débrayage qui a réuni plus de la moitié du personnel.

À GIAT comme à Lucaire, les travailleurs ont montré qu'ils voulaient se faire entendre.

Correspondant LO

Mesures contre les chômeurs RÉVOLTANT !

Plusieurs mesures brutales viennent d'être prises contre les chômeurs. Conjuguées avec l'envol du chômage, elles vont engendrer une explosion de la misère, en transformant des travailleurs, en Rmistés, en SDF.

Le Medef transforme des centaines de milliers de chômeurs indemnisés en « fin de droits »...

L'Unedic, organisme qui indemnise les chômeurs, cogéré par le Medef et les syndicats, a décidé de durcir les conditions d'indemnisation du chômage et d'en raccourcir la durée. Ces modifications, décidées en décembre 2002, concernent non seulement les nouveaux chômeurs, mais aussi, à partir de 2004, les anciens chômeurs dont les droits ont été « recalculés » et qui peuvent perdre jusqu'à 14 mois d'indemnités. Au moins 180 000 chômeurs viennent d'apprendre qu'ils vont perdre leurs allocations au 1^{er} janvier prochain. Et en 2004, 850 000 chômeurs se retrouveront en fin de droits, l'Unedic leur volant plusieurs mois d'allocations !

En perdant leur indemnité, ces centaines de milliers de chômeurs vont alors basculer, dans le meilleur des cas, vers l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS). Cela signifiera une chute considérable de leur revenu, puisqu'à la place de 57 % de leur ancien salaire net (et versé indépendamment des revenus du conjoint), cette allocation est d'un montant maximum de 406,8 euros (2668 F) pour une personne seule, avec un plafond maximum de revenu de 948,20 euros (6226 F) et réservée à ceux qui ont travaillé plus de cinq ans les 10 dernières années.

...Et le gouvernement transforme les « fins de droits » en Rmistés ou leur coupe les vivres

Face à l'afflux prévisible de bénéficiaires de l'ASS (financée non pas par l'Unedic mais par l'État), le gouvernement Raffarin vient de décider que l'ASS elle-même, versée jusque là sans durée maximum, serait limitée à deux ans pour les prochains bénéficiaires, trois ans pour ceux qui en bénéficiaient déjà. De plus, les chômeurs de plus de 55 ans verront leur ASS amputée de la majoration de 40 % à laquelle ils avaient droit.

Dépossédés de leurs indemnités chômage puis de l'ASS, les travailleurs sans emploi, seront réduits au mieux au RMI, avec une nouvelle chute de leur revenu. En effet un RMIste touche quand il est seul au maximum 411,7 euros (2700 F), 617 euros (4050 F) à deux et 741 euros (4860 F) à trois membres de la famille, allocations familiales et logement incluses. De plus les trimestres de RMI ne comptent pas pour le calcul de la retraite.

Certains perdront même toute allocation. En effet les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas droit au RMI. Et pour tous ceux et celles dont le salaire du conjoint (marié, pacsé ou concubin) dépasse le plafond autorisé, il n'y a aura ni ASS, ni RMI. Ils perdront aussi toutes indemnités et allocations.

Les travailleurs qui perdront leur emploi risquent rapidement de tomber dans la gêne, puis dans la misère.

Patronat et gouvernement : les licenciés ne sont pas les payeurs

Pour justifier ces mesures, le patronat et le gouvernement

mettent en avant les déficit de l'Unedic et de l'État, dont les chômeurs ne sont en rien responsables.

C'est au patronat qu'il faut demander des comptes : il licencie à tour de bras. Le gouvernement, de son côté, laisse le patronat licencier à sa guise. Il supprime lui-même des dizaines de milliers d'emplois utiles dans l'Éducation nationale, les services publics, en refusant de remplacer les départs en retraite.

Ainsi, non content de supprimer leur emploi, la bourgeoisie veut priver brutalement les travailleurs licenciés de tout moyen d'existence. François Fillon, le dit cyniquement : « On ne peut pas indemniser le chômage indéfiniment ».

Tous les travailleurs avec ou sans emploi sont visés

Les chômeurs sont les victimes directes de ces mesures. Mais l'ensemble du monde travail est concerné.

En effet aucun salarié ne peut dire qu'il conservera son emploi demain.

Et quelles sont les familles ouvrières qui ne comportent pas un ou plusieurs chômeurs en leur sein ?

Le patronat, non seulement ne met pas la main à la poche pour indemniser les travailleurs qu'ils licencient, mais il pourra profiter de cette misère décuplée pour faire davantage pression sur les salaires. En effet il dira encore plus qu'aujourd'hui, à n'importe quel salarié : « Si vous n'acceptez pas mes conditions, je peux trouver des remplaçants bien moins cher payés et tout aussi qualifiés ».

Et puis toute la société sera encore plus injuste, invivable.

Combien de drames humains, de vies brisées ? Combien d'expulsions de logement qu'on ne pourra plus payer ? Combien de jeunes seront laissés à eux-mêmes, jetés à la rue, réduits à la mendicité ou au banditisme ? Combien de quartiers, de villes ouvrières deviendront des cités de la misère ?

Mais qui sème la misère récolte la tempête.

Christian BERNAC

Parlement européen UN LICENCIÉ À LA TÊTE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

Le Parlement européen était appelé à approuver la nomination de Jean-Claude Trichet, ancien gouverneur de la Banque de France, à la tête de la Banque centrale européenne. Les députés de Lutte Ouvrière ont eu ainsi l'opportunité de dire ce qu'elles pensaient de la fonction, et de l'homme appelé à la remplir.

« Notre vote négatif concernant la nomination de Jean-Claude Trichet à la fonction de président de la Banque centrale européenne » s'adresse surtout

à l'institution mais aussi à l'homme.

La Banque centrale européenne est chargée d'appliquer sur le plan de la monnaie et du crédit une politique entièrement favorable au grand patronat de l'Union européenne et, par conséquent, entièrement défavorable aux classes populaires. Nous sommes contre la fonction même de cette institution, quelle que soit la personne qui la dirige.

Mais nous n'avons pas voulu, non plus, cautionner l'homme. Avant d'être nommé à

sa future place, Jean-Claude Trichet a été pendant dix ans gouverneur de la Banque de France. En tant que tel, il porte la responsabilité d'un plan de « restructuration » en cours à la Banque de France, un plan qui se traduit par la fermeture de la moitié des succursales et la suppression de plus de 2 000 emplois, soit plus du quart des effectifs. Un homme assumant de telles besognes ne mérite pas plus le soutien que l'institution dont il s'apprête à prendre la direction. »

Plan « Hôpital 2007 » LES GROS MENSONGES DE RAFFARIN

Lors de son passage sur M6 dimanche 21 septembre, Raffarin a annoncé que le gouvernement avait prévu d'allouer 10 milliards d'euros supplémentaires aux hôpitaux d'ici 2007, afin de faire face au manque de moyens et d'effectifs accumulé depuis des années. Sur cette somme, 10 % seraient réservés aux services d'urgence.

Or il s'agit-là d'une duperie. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une annonce nouvelle mais de la simple reprise du plan « Hôpital 2007 » déjà faite par Mattei avant les vacances. Aucune création de poste n'est prévue dans ce plan « Hôpital 2007 », qui ne correspond qu'à des investissements immobiliers et d'achat de matériel.

De plus, le fameux plan en question, étalé sur 5 ans, n'est pas de 10,2 mais de 6,2 milliards d'euros théoriques, les 4 milliards supplémentaires étant les estimations du ministère sur les emprunts supplémentaires que pourraient contracter, à leurs frais, les établissements. Mais même ces 6,2 milliards d'euros sont en grande partie virtuels. Pour l'année 2003, par exemple, les établissements (privés comme publics) ne pourraient recevoir au mieux, sur 1,2 milliard retenu, que 370 millions d'euros de la part de l'assurance maladie, le reste étant composé de leurs emprunts propres. Et il faut préciser que, de toute façon, le gouvernement n'alloue pas un centime, même dans le cadre limité de ce plan « Hôpital 2007 », puisque la

totalité devrait être payée par les caisses de la Sécurité sociale, c'est-à-dire par les assurés eux-mêmes.

Alors, présenter comme novateur un plan déjà annoncé, qui ne vient en rien infléchir les suppressions d'effectifs en cours dans la Santé, qui ne prévoit aucune création de poste et aucun effort financier de la part de l'État et du gouvernement, il fallait oser le faire. Raffarin et Mattei l'ont fait !

P. S.



Le ministre de la Santé lors des journées parlementaires de l'UMP.

S'il soigne son parti comme les malades, bonjour les dégâts !

Forfait hospitalier LA SANTÉ TOUJOURS PLUS CHÈRE

Le forfait hospitalier – la part journalière non prise en charge que payent les personnes hospitalisées – va passer de 10,67 euros à 12 ou même 13 euros. Cette augmentation est présentée comme un rattrapage, le forfait hospitalier n'ayant pas augmenté depuis 1996. Or, ce forfait n'a pas toujours existé.

Créé en 1982, par le gouvernement socialiste de Bérégovoy sous la présidence de Mitterrand, déjà dans le cadre d'un plan de redressement des comptes de la Sécu, ce forfait est destiné à faire payer au malade la partie « alimentaire » de ses frais d'hospitalisation, jusque-là prise en charge par la Sécu. Et s'il n'a pas augmenté depuis sept ans, il avait grimpé de plus de 50 % dans les années précédentes, passant de 33 F en 1991 à 55 F en 1993 puis à 70 F en 1996.

Cette nouvelle augmentation retombera nécessairement sur les malades : sur ceux qui devront

payer de leur poche, comme sur ceux qui en sont remboursés par leur mutuelle, car celles-ci vont automatiquement augmenter leurs tarifs

Sans compter ceux que cette augmentation va écarter des soins hospitaliers. En effet si les femmes enceintes, les accidentés du travail, les enfants handicapés ou les bénéficiaires de la CMU ne paient pas ce forfait, de très nombreuses personnes qui sont en dessous du seuil de pauvreté risquent de ne plus pouvoir payer leur hospitalisation. Comme le rappellent les organisations humanitaires, sur 12 millions de pauvres, moins de 5 millions bénéficient de la CMU.

Avec cette mesure, tous les malades paieront davantage, et sept millions de pauvres risquent de ne plus pouvoir aller à l'hôpital.

R.P.

LA POLLUTION RESPONSABLE DES MORTS DE LA CANICULE ?

Mattei et les ministres sont prêts à accuser n'importe qui d'avoir une responsabilité dans les 15 000 victimes de la canicule en août dernier. Pourvu que cela ne les mette pas en cause, et surtout pas la politique d'économies sur la santé et les services publics qu'ils ont en commun avec leurs prédécesseurs de gauche et de droite.

C'est ainsi qu'après les familles, les 35 heures, divers organismes d'alerte ou de veille sanitaire, les Urgences

hospitalières puis les médecins libéraux, on incrimine maintenant la dégradation de la qualité de l'air. La pollution est à coup sûr un accusé qui se défendra moins vigoureusement que la corporation médicale.

Le battage médiatique sur le thème « 2003, une année historique pour les pics de pollution » n'est nullement anodin. Et c'est ainsi que des journalistes du *Monde* écrivent : « Après la catastrophe sanitaire due à la canicule des quinze premiers jours d'août, la question est posée de la part respective qui revient à la chaleur et à la pollution pour expliquer la forte surmortalité enregistrée à cette occasion ».

Mais ni la chaleur ni la pollution ne tuent automatiquement leurs victimes : il y a des protections, des remèdes. Et l'absence de mise en œuvre de ces moyens, qui auraient pu sauver des milliers de vies, est bien de la responsabilité des pouvoirs publics. Sans oublier que la pollution elle-même est directement liée à tout un mode d'organisation sociale, de fonctionnement économique et à des politiques qui font passer le profit avant tout le reste, y compris la santé.

Le gouvernement a le culot de présenter comme une mesure de lutte contre la pollution, et donc contre les risques de future catastrophe médicale ou sanitaire, l'augmentation de 3 centimes du litre de gazole qu'il vient de décider. Ponctionner quelques milliards supplémentaires de taxes sur les consommateurs, et essayer de leur faire croire que c'est pour leur bien, il faut oser !

Le gouvernement nous prend pour des imbéciles, à défaut de nous le dire en face. Car quels que soient ses efforts pour esquiver ses responsabilités dans les morts de la canicule, ce qu'il y a de plus clair dans ce drame, c'est toujours le manque de moyens et de personnel médical et social.

Ces économies, faites depuis des années par tous les gouvernements, se sont révélées meurtrières en août dernier. Elles tueront à nouveau à la première occasion. On accusera alors le froid, ou le réchauffement climatique, l'humidité ou la sécheresse ou n'importe quoi d'autre, voire les victimes elles-mêmes ou leurs proches.

Vincent GELAS

La « solidarité nationale »

Un cheval pour les travailleurs, une alouette pour le patronat

Raffarin n'abandonne pas son idée de supprimer un jour férié pour financer un prétendu « fonds de solidarité » pour les personnes âgées, même si beaucoup, dans son entourage, en soulignent les difficultés techniques, sans parler des difficultés sociales qu'il pourrait rencontrer dans la mise en place d'une mesure injuste. En tout cas, Raffarin a prévu que le Parlement discute dès cet automne de son projet de loi.

Raffarin prévoit de ne pas limiter sa conception de la « solidarité nationale » aux salariés du privé qui devront travailler gratuitement un jour de plus. Les fonctionnaires seront aussi concernés, l'argument avancé étant que « leur travail, un jour férié, permettra aux Français d'avoir un jour de plus pour faire renouveler leurs papiers »...

L'argument ne tient évidemment pas la route – si les gens travaillent ce jour-là, ils n'auront bien sûr pas le temps d'accomplir des démarches

administratives – et le gouvernement le sait bien. Mais peu lui importe. Ce qu'il veut, c'est supprimer un jour férié, donc imposer un jour de travail supplémentaire à des millions de travailleurs, du privé comme du public, un point c'est tout. Cela, le gouvernement a le culot de le qualifier de réhabilitation de la « valeur travail ». Sans doute parce que cette journée devrait rapporter des recettes fiscales supplémentaires à l'État.

Quant aux employeurs, ils verseraient l'équivalent d'un jour de leur masse salariale (au maximum 0,46 % de la masse salariale annuelle), à charge pour eux de la récupérer sur le dos des salariés en rentabilisant leur travail au maximum.

Mais le gouvernement n'entend pas s'arrêter là. Pour, prétend-il, plus de justice sociale, il souhaite aussi mettre à contribution les retraités et les chômeurs ! Pour l'instant, il n'envisage pas de piquer dans le sébile des SDF... faute, sans

doute, de connaître leur adresse.

Quant aux revenus du capital, eux, ils « pourraient » (dit-on, au gouvernement, en employant le conditionnel) être taxés. Mais même si cela devait se faire, il y a fort à parier que ce ne serait que symbolique. Surtout au regard des milliards d'euros de nouveaux cadeaux fiscaux, de dégrèvements et exonérations dont ce gouvernement a déjà fait bénéficier, en seulement un an, les détenteurs de capitaux et les riches en général.

Mais surtout, invoquer la prétendue « solidarité nationale » pour mettre sur le même plan les chômeurs en fin de droit et ceux qui accumulent des millions d'euros supplémentaires sur l'appauvrissement de l'ensemble des travailleurs et des chômeurs, c'est tout simplement révoltant.

M.L.

Éducation nationale FERRY VA PLUS VITE À SUPPRIMER DES EMPLOIS QU'À LES REMPLACER

Dans les collèges et les lycées, le ministère de l'Éducation nationale devait remplacer les 5 600 surveillants dont le contrat n'a pas été renouvelé, par des assistants d'éducation. Or, trois semaines après la rentrée, c'est loin d'être le cas, ce qui rend hasardeuse la surveillance des élèves. Il est d'ailleurs impossible de faire la part entre la mauvaise volonté de l'administration et les réticences des éventuels candidats, qui ne semblent pas se bousculer pour faire 35 heures par mois de surveillance dans un établissement difficile en étant payés au Smic.

Mais ce qui devient de jour en jour plus évident, c'est que les tâches qu'accomplissaient les aides-éducateurs ne seront pas ou peu assurées cette année. Aide aux devoirs pour les élèves en difficultés, encadrement de sorties ou d'activités sportives par exemple avec les enseignants, tout cela risque de disparaître au rythme des fins de contrat de ces aides-éducateurs. En effet il n'y a pratiquement pas d'assistants d'éducation nommés pour en assurer la continuité. Et ce ne sont pas les enseignants qui pourront compenser leur absence, avec les classes surchargées qu'on leur confie.

Dans l'enseignement primaire également, les assistants d'éducation arrivent au compte-gouttes. 14 000 contrats d'aides-éducateurs ont pris fin en juin dernier. Si l'on ajoute tous ceux qui vont partir d'ici la fin de cette année scolaire, on arrivera à 23 000. Or, pour les remplacer, le gou-

Pour ne donner que deux exemples dans le 19^{ème} arrondissement de Paris : à l'école maternelle de la rue Fessart, deux aides-éducatrices dont le contrat se terminait n'ont pas été remplacées à la rentrée. Une d'entre elles s'occupait de la bibliothèque des enfants, qui reste donc fermée. Par ailleurs,

sur rue de Romainville, classées en zone d'éducation prioritaire, elles disposaient de six emplois-jeunes en 1998. Ils s'occupaient de la bibliothèque, de l'informatique et du soutien aux élèves. Au fil des années, ces jeunes sont partis, la dernière en juin. Aucun n'a été remplacé. Et aujourd'hui, aucun assistant d'éducation ne viendra assurer les tâches indispensables dont ils s'acquittaient.

On vient d'apprendre qu'un assistant d'éducation était nommé à l'école de la rue Lassalle. Un seul, pour les 23 écoles primaires de la circonscription qui couvre un tiers de cet arrondissement populaire de Paris !

Le nouveau statut d'assistant d'éducation, plus défavorable que les précédents, aggrave les conditions de travail de ceux qui encadrent les élèves. Mais le nombre de postes a surtout été réduit considérablement. Cela pèsera d'autant plus au tout début de la scolarisation et cela n'est pas près de réduire l'illettrisme dont parle tant le ministre.

Daniel MESCLA



Vers la disparition des emplois-jeunes.

vernement n'a prévu que 9 000 assistants d'éducation. Dans les écoles, où la présence des aides-éducateurs permettait de pallier un peu le manque de personnel enseignant, cela se traduit dès maintenant par des difficultés supplémentaires et l'abandon d'activités mises en place les années précédentes.

toutes les classes n'ont pas d'aide-maternelle, et les institutrices doivent gérer seules les problèmes d'habiller et de déshabiller les petits, de les emmener aux toilettes, ce qui réduit le temps consacré aux activités d'apprentissage.

Quant aux deux écoles primaires du groupe scolaire de la

L'accord sur la formation professionnelle C'EST BON POUR LA FORMATION... DES PROFITS

Le patronat et les organisations syndicales se sont mis d'accord sur un texte concernant la formation professionnelle des salariés. Seule la CGT a émis quelques réserves. Hormis elle, les uns et les autres se congratulent. Raffarin salue « le sens du dialogue et des responsabilités » des organisations syndicales et patronales. Fillon évoque rien moins qu'un accord « historique ». Quant au chef de la délégation du Medef, il s'affirme « ravi » alors que son patron, Seillière, se réjouit de la capacité des « partenaires sociaux » à « progresser ensemble ».

Quand tout ce beau monde est satisfait, les travailleurs n'ont qu'à bien se tenir. Et de fait cet accord, au-delà des apparences, donne toute satis-

faction au patronat pour imposer des opérations de formation comme il l'entend, c'est-à-dire selon les exigences de ses affaires.

Il est bien question de l'affirmation du « droit individuel à la formation » (DIF) qui, sur le papier, pourrait permettre à tous les salariés de bénéficier de 20 heures de formation cumulables pendant six ans. Mais il y a bien des restrictions. En particulier, ce droit à la formation ne concerne pas les travailleurs en contrat à durée déterminée ou les intérimaires.

Mais surtout, l'accord aggrave les conditions dans lesquelles les actions de formation peuvent être organisées. Certaines formations pourront dorénavant être effectuées hors du temps de travail, ce qui per-

mettra au patronat de gagner pour chaque salarié en formation de 50 à 80 heures par an, ce qui n'est pas rien.

Droit individuel à la formation ou participation au plan de formation continueront à dépendre de l'accord de la direction de l'entreprise. Les heures de formation ne seront rémunérées qu'à hauteur de 50 %. Tout cela ne coûtera pratiquement rien au patronat : dans le pire des cas, pour les grandes entreprises, qu'un petit 0,1 % supplémentaire de la masse salariale.

Ce n'est pas par humanisme ou par souci de l'évolution de la carrière ou des connaissances de leurs salariés que certaines entreprises consacrent un budget à la formation, mais par nécessité, suivant les évolutions de la production. Et les

cadres sont en ce domaine bien plus concernés que les travailleurs du rang.

La formation professionnelle prévue par cet accord est un mirage. Elle n'aidera pas à mieux se reconvertir en cas de licenciement, et encore moins à élargir les connaissances générales des salariés. Quant aux organisations syndicales, en acceptant qu'une partie au moins de cette formation se fasse hors du temps de travail, elles permettent que le patronat ait encore plus de latitude pour allonger le temps de travail.

En tout cas, on est bien loin d'une véritable formation continue, ne serait-ce que professionnelle, tout au long de sa vie. Le patronat peut être ravi.

Michel ROCCO

Le Falcone s'est envolé

Mis en examen par l'État français pour trafic d'armes et corruption, l'homme d'affaires Pierre Falcone a pu quitter le territoire en toute légalité lundi 22 septembre. Trois jours auparavant, il recevait son passeport diplomatique, suite à sa nomination comme ambassadeur de l'Angola à l'Unesco, organisme qui dépend de l'ONU, chargé des questions de culture et de l'éducation. L'immunité conférée par ce statut lui a ainsi permis d'échapper à la justice qui, après l'avoir incarcéré pendant un an en 2001, l'avait placé sous contrôle judiciaire en attendant un hypothétique procès.

Les autorités angolaises ont ainsi renvoyé l'ascenseur à celui qui leur avait permis, en échange du pétrole, de se procurer frauduleusement des armes et accessoirement d'alimenter les comptes en banque des dignitaires du régime. Un service rendu en vaut bien un autre, et l'argent reversé par Falcone méritait bien un poste d'ambassadeur pour lui permettre d'échapper aux poursuites.

Si Falcone est dorénavant bien à l'abri dans son fauteuil d'ambassadeur, il reste cependant bien d'autres protagonistes de l'affaire sur le territoire français, organisateurs ou bénéficiaires à un degré ou à un autre du trafic et de ses retombées. L'enquête avait en effet mis en cause plus de trois cents personnalités, dont Charles Pasqua, son fils Pierre Philippe, Jean-Charles Marchiani, Jacques Attali, Jean-Christophe Mitterrand (le fils de François, le « Monsieur Afrique » de l'Élysée, surnommé « Papatadi »).

Mais lorsqu'il s'agit d'affaires qui éclaboussent des hommes d'affaires et des membres de l'appareil d'État, la justice semble se hâter extrêmement lentement. Les procédures de comparution immédiate, la « tolérance zéro », c'est bon pour les petits délinquants, pas pour le gratin de la société.

Et gageons que, du haut de son poste d'ambassadeur à l'Unesco, si Falcone continue à envoyer de la marchandise aux dirigeants angolais, ce ne sera pas des livres...

Jean RAYNARD

UNE POLITIQUE FISCALE

EN FAVEUR DES RICHES

Dans le domaine fiscal comme dans tous les autres, le gouvernement Chirac-Raffarin mène une politique ostensiblement en faveur des bourgeois, plus particulièrement des grands bourgeois.

En effet ce sont les impôts sur le revenu qui sont allégés alors que les impôts locaux, qui ne sont pas proportionnels aux revenus, sont alourdis de même que les impôts indirects.

LE TAUX DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ENCORE ALLÉGÉ POUR LES RICHES

L'impôt sur le revenu, dont le taux est d'autant plus élevé que les revenus sont importants, est allégé. Les gouvernements précédents avaient déjà réduit ces taux d'imposition, en particulier pour la tranche supérieure des revenus, dont le taux d'imposition était passé de 58 % en 1987 à 52,75 % en 2001.

Le gouvernement Raffarin a fait plus fort et plus vite. Dès l'an dernier, il a décidé une baisse de 5 % de cet impôt sur les revenus de 2001, puis une nouvelle baisse de 1 % sur les revenus de 2002. Il vient de décider encore une baisse de 3 % sur les revenus de 2003. Le taux d'imposition de la tranche supérieure va ainsi être abaissé à 48 %.

Le Syndicat National Unifié des Impôts (SNUI) a calculé que la réduction de 5 % décidée l'an passé représentait un gain de 3 euros, sur les 65 euros d'impôt dû quand on a un revenu imposable de 8080 euros ; ce gain est de 1154 euros (soit un Smic brut mensuel) pour un impôt de 23 085 euros correspondant à un revenu imposable de 80 650 euros. Pour un revenu imposable de 421 150 euros (2 762 740 F) le gain a été de 10 100 euros, soit plus de 8 fois le Smic brut mensuel. Le premier aura économisé 0,037 % de son revenu imposable, le second 1,43 % et le troisième 2,3 % !

Les 3 % de ristourne décidés pour l'an prochain représenteront une somme tout aussi dérisoire pour les tranches de revenus les plus basses, mais un cadeau de centaines d'euros pour les tranches les plus élevées. Sur le 1,8 milliard d'euros que cette baisse va coûter à l'État, les deux tiers, 1,2 milliard, iront aux deux millions de contribuables dont les revenus se trouvent dans les deux tranches supérieures de revenu ; 600 millions iront aux 15 autres millions de contribuables assujettis à un impôt sur le revenu. Et l'État distribuera 500 millions d'euros sous forme de prime pour l'emploi aux 8,5 millions de salariés dont les revenus sont très faibles.

Au total, Raffarin a décidé, en un an et demi, de baisser de 8,8 % l'impôt sur le revenu. Mais ce n'est pas tout.

Il a accordé des exonérations supplémentaires permettant de

diminuer encore plus l'impôt sur le revenu des contribuables aisés.

COMMENT NE PAS PAYER DU TOUT SI ON EST RICHE

Raffarin ne cesse en effet d'étendre la possibilité de déduire de ses impôts (et non du revenu imposable) une partie des salaires payés pour un employé de maison. Ceux qui employaient une personne à domicile pouvaient en effet déduire 50 % de leurs dépenses, celle-ci étant plafonnée à 6 700 euros. Raffarin a relevé une première fois le plafond à

(et non plus 50 %) dans la limite de 20 % (et non plus de 10 %) de leur revenu imposable.

L'impôt sur le revenu s'amoindrit donc comme peau de chagrin pour les plus riches et ne représente plus que moins d'un cinquième des recettes fiscales de l'État.

L'ISF, l'impôt dit de solidarité sur la fortune, qui ne rapporte que 0,55 % du patrimoine taxable, a été également l'objet de la sollicitude de Raffarin qui a ajouté quelques exonérations à la longue liste des exonérations existantes. Un cadeau de quelque 50 millions d'euros aux grandes fortunes.

Les revenus financiers bénéficient d'un régime fiscal particulier, non progressif, qui les fait échapper au barème de l'impôt sur le revenu. Le gou-

« L'IMPÔT SAIGNE LE MALHEUREUX... » (DE PLUS EN PLUS !)

Les impôts locaux augmentent, et bien plus que la hausse officielle des prix. À l'exception de la taxe professionnelle, considérablement réduite avec la suppression de la part salariale. Mais elle est payée par les entreprises. Les taxes foncières et la taxe d'habitation, basées sur la valeur locative des terrains et des immeubles, ne sont pas progressives mais dégressives, car ceux qui disposent de bas revenus consacrent une part beaucoup plus importante de leur budget au logement que les mieux nantis. Or ces taxes ont augmenté de 2,3 % en 2002 et, selon des estimations, augmenteront de 3,5 % en 2003, en

trième impôt local en importance et il représente près de 20 % de la taxe foncière.

La nouvelle étape de la décentralisation va avoir pour conséquence une augmentation de la fiscalité locale, puisque l'État décentralise en fait pour se décharger sur les collectivités locales de bien des services publics, sans transférer pour autant la totalité des recettes budgétaires correspondantes.

L'allègement de l'impôt sur le revenu de 3 % représente globalement 1,8 milliard d'euros. L'augmentation des impôts locaux aboutit à un prélèvement supplémentaire de 1,4 milliard d'euros ! Mais il ne s'agit pas des mêmes contribuables : il y a les riches qui paieront moins, et les pauvres qui paieront plus pour que les premiers paient moins !

LE SCANDALE DES IMPÔTS INDIRECTS

Et puis il y a la fiscalité indirecte, la plus injuste mais qui rapporte le plus à l'État. Ce sont les taxes à la consommation, dont la TVA ou encore la taxe sur les produits pétroliers. À elles deux, elles constituent près de la moitié des recettes du budget de l'État. Elles s'appliquent uniformément à tous, indépendamment des revenus, et même les plus pauvres l'acquittent à chaque achat. Cela représente une ponction d'autant plus considérable que les revenus sont modestes. Le gouvernement a décidé d'augmenter de 2,5 centimes (3,1 centimes avec la TVA) le litre de gasole ce qui est d'autant plus choquant que, sur un litre payé 0,773 euro, il y a déjà 0,518 euro de taxes et que, sur le super sans plomb 95 payé 1,018 euro le litre, il y a 0,756 euro de taxes. Le prélèvement de l'État sur les carburants est tout simplement exorbitant. Et il pèse évidemment lourdement sur tous les salariés qui n'ont d'autre choix qu'utiliser une voiture pour aller au travail.

Les impôts ne baissent donc pas. Ils augmentent pour la population laborieuse. Les mesures fiscales de Raffarin ne contribueront pas à relancer la consommation. Le gouvernement cherche à soigner son électorat de bourgeois grands et moins grands en aggravant encore les conditions de vie des travailleurs.

Dominique CHABLIS



Les riches en yacht paieront moins d'impôts. Les travailleurs qui roulent au gazole en paieront davantage.



7 400 euros.

Le SNUI a calculé qu'un couple marié avec deux enfants dont les salaires annuels se montent à 52 700 euros (4 400 euros par mois) ne paierait cette année aucun impôt sur le revenu grâce à cette déduction. Le salarié célibataire qu'ils emploieraient pour 965 euros par mois aurait, lui, à payer 72 euros d'impôt sur le revenu ! Raffarin a encore relevé le plafond pour l'année 2003 à 10 000 euros, offrant ainsi une ristourne de 5 000 euros d'impôts aux plus hauts revenus.

La loi sur le mécénat, adoptée en juillet dernier, renforce encore les avantages fiscaux des contribuables les plus fortunés, qui peuvent déduire de leurs impôts 60 % de leurs dons

vernement a pratiquement doublé le seuil à partir duquel les gains financiers sont imposés, le portant désormais à 15 000 euros. Quant aux pertes essayées à la Bourse, elles pourront être étalées sur dix ans au lieu de cinq pour être portées en déduction des plus-values. Autre cadeau de quelque 70 millions d'euros supplémentaires cette fois.

Mais malgré tous ces cadeaux, et d'autres encore inscrits dans la loi pour l'outremer et la loi sur l'initiative économique adoptées en juillet dernier, les impôts sont loin de baisser globalement et, s'ils baissent considérablement pour les plus fortunés, ils pèsent de plus en plus sur les moins riches !

moyenne. Les communes les moins riches sont amenées à exercer une pression fiscale plus forte : à Neuilly, le taux d'imposition de la taxe d'habitation est de 4,06 % en 2002 alors qu'à Lille, Roubaix, Boulogne-sur-Mer, il dépasse les 25 % !

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (la TEOM), taxe additionnelle à la taxe foncière, que les propriétaires répercutent sur leurs locataires, est certes facultative mais elle est de plus en plus largement instituée. Là où elle existe, même les personnes âgées de condition modeste qui sont exonérées de la taxe foncière doivent l'acquitter et elle est de plus en plus lourde. En dix ans, le produit de cet impôt a augmenté de 120 % ! C'est devenu le qua-

La Poste

LA MORT ANNONCÉE DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

Sous prétexte d'affronter la « concurrence » nationale et internationale, la direction de La Poste envisagerait la fermeture de 4 000 guichets au cours des quatre années à venir. On parle de la fermeture de 6 000 bureaux sur 12 000 environ, qui seraient remplacés, mais pas forcément, par des agences postales.

Depuis des années, des communes rurales assistent impuissantes à la fermeture de leur bureau de poste. Pour cela il a suffi bien souvent de ne pas remplacer le receveur parti en retraite, en prétextant le manque de volontaire pour

occuper le poste. Laisser les locaux et les logements de fonction se dégrader est d'ailleurs un moyen discret mais efficace pour décourager les candidats éventuels.

Les communes rurales qui voudraient le maintien d'un bureau de poste sur leur territoire peuvent obtenir gain de cause, à la condition de mettre la main à la poche. D'ores et déjà, La Poste, au nom de la rentabilité, a fermé totalement ou partiellement des petits bureaux pendant l'été, sous prétexte d'une moins grande fréquentation.

Dans les grandes villes, il a

suffi de laisser fermés quelques guichets ou de ne pas assurer quelques distributions de courrier. À Paris, jusqu'à 10 ou 12 tournées de distribution ne sont pas assurées chaque jour dans certains arrondissements. La Poste a entrepris de grandes manœuvres pour rentabiliser de plus en plus ses services, en rognant sur les effectifs et les salaires et en diminuant ou en supprimant les services rendus aux petits usagers. Rentable, concurrentielle, réduite à ses services générateurs de profit, La Poste sera alors prête à être... privatisée !

Alain VALLER

LA DIRECTION SABOTE LA DISTRIBUTION DU COURRIER

Depuis la rentrée, la situation des effectifs de facteurs au centre de distribution du 14^e arrondissement de Paris est catastrophique.

Chaque jour, il manque de nombreux facteurs (vacances, maladie) et le nombre de remplaçants (les « rouleurs ») est bien insuffisant. Depuis la fin août, chaque jour, entre sept et treize tournées ne sont pas effectuées, sur les 140 qui existent normalement. Avec même une « pointe » à 21 tournées sans facteur il y a une quinzaine de jours.

La direction essaie de parer au plus urgent, en proposant des heures supplémentaires à certains, pour effectuer la tournée des facteurs manquants.

Des prises de parole syndicales et des débrayages ont obligé la direction à changer un peu d'attitude. Début septembre, elle a embauché dix CDD pour un mois. Mais le jour même, malgré leur arrivée, il manquait sept facteurs. Pour octobre, elle « promet » la prolongation des dix CDD et cinq nouvelles embauches de CDD

Ainsi, pendant plusieurs jours, des milliers d'habitants du 14^e arrondissement (sur les 140 000 habitants) ne reçoivent aucun courrier. La semaine suivante, ce sont des milliers d'autres.

Des centaines de lettres recommandées sont distribuées en retard, malgré les risques que cela peut comporter

pour les destinataires : billets d'avion arrivés trop tard, conséquences juridiques de certaines lettres. Les réclamations sont en hausse constante.

L'inquiétude des facteurs est d'autant plus grande que la direction est en train de réorganiser le bâtiment où nous travaillons : fin septembre, elle veut déménager tous les facteurs dans une salle de tri plus petite. Outre les problèmes de circulation, et donc de sécurité au travail, tous les facteurs se demandent si la direction ne veut pas en profiter pour réorganiser le travail, en supprimant des tournées, en rallongeant celles qui restent. Et en supprimant au passage des dizaines d'emplois.

Correspondant LO

Coopérative Nangica-Colhem (Aube et Seine-et-Marne)

NON AUX LICENCIEMENTS

Les 80 salariés de la coopérative agricole Nangica-Colhem des sites du Chêne (près d'Arcis-sur-Aube dans l'Aube) et de Nangis (en Seine-et-Marne) viennent d'être licenciés. Ceux de Le Chêne continuent l'occupation dans le petit local du CE.

L'occupation du site a permis d'imposer le paiement des salaires d'août et septembre. Désormais, un mandataire judiciaire est chargé de la liquidation de la coopérative, du règlement des salaires sur les fonds de la coopérative pour la première quinzaine de septembre, de ceux de la fin du mois de septembre par le Fonds social de garantie des salaires. La reprise des usines du Chêne et de Nangis serait



À Troyes, devant la préfecture.

également possible avec trois candidats sur les rangs.

Pour l'avenir, il est indispensable de rester mobilisés pour obtenir que chacun puisse retrouver un emploi. Un rassemblement devant la préfecture s'est déroulé le jeudi 18 septembre pendant qu'une

délégation était reçue par le préfet de l'Aube, qui a eu le culot de se déclarer impuissant. Le maire et conseiller général d'Arcis-sur-Aube a accepté de recevoir une délégation de salariés licenciés mais toujours déçus.

Services publics : à la population de se les payer !

Pour compenser la disparition de ses bureaux, La Poste négocie avec la mairie concernée la mise en place d'une agence postale. Celle-ci paie le local et le personnel. Si une mairie ne peut se permettre cette dépense, il reste la possibilité d'installer un point postal chez un commerçant.

Pour disposer d'un distributeur automatique de billets, il en est de même. Résultat, certains cantons ne disposent plus de distributeur automatique.

La mairie de Soursac a ainsi engagé 28 000 euros pour installer un distributeur de billets. Un investissement bien lourd pour une commune de 569 habitants. Une fois installé, le distributeur s'est avéré rentable. La Poste qui prend en charge le fonctionnement du distributeur a souhaité par la voix de son représentant local que d'autres mairies fassent ce même choix !

Pour l'accessibilité au téléphone mobile, c'est aux collectivités territoriales de

mettre la main à la poche pour installer les pylônes qui serviront de support aux antennes. L'État a engagé 44 millions d'euros et envisage d'exonérer les collectivités qui engagent des investissements à cet effet, mais c'est de toute façon des charges qui pèsent sur les communes ou les départements.

Le gouvernement a annoncé récemment un projet de loi concernant l'aménagement des zones rurales censé « lutter contre la désertification », mais le ministre Jean-Paul Delevoye a pris position contre l'arrêt de la politique de fermeture des écoles, des postes ou autres administrations. Ce serait, selon lui, de « l'immobilisme ».

Mais, machine ou bureau, tout cela sera de plus en plus à la charge des collectivités locales. Et comme l'État leur transfère les charges, mais pas les moyens d'y faire face, ce sera au contribuable de payer !

Démolition-reconstruction à La Courneuve ON NE VEUT PAS ÉCHANGER UN TAUDIS CONTRE UN AUTRE

À La Courneuve, une opération de « démolition-reconstruction » est en cours, dans le quartier des 4 000. Le journal *Le Parisien* a fait plusieurs articles sur le sujet, laissant croire que l'opération ne se termine pas trop mal pour les habitants relogés. On en est très loin !

Aux 4000, deux barres ont été détruites en 1989 puis d'autres en 1999. Deux autres le seront en 2004. Mais qu'en est-il des reconstructions ?

En 1989 et 1993, de nouveaux bâtiments ont été construits. Des personnes venant de la première barre détruite y ont été relogées. Pour la deuxième barre, cela a été plus dur. Aujourd'hui, les relogeables de la troisième et quatrième barre à détruire doivent se contenter des barres qui restent et qui se trouvent en très mauvais état. De nouvelles constructions ont bien été prévues, mais plus chères, et la mairie a annoncé que ce ne serait pas pour eux !

Dans les barres à détruire, c'est devenu l'enfer. Les rats et les cafards courent partout. Les

ascenseurs, les lumières d'escalier, les tableaux électriques, les canalisations sont dans un état plus que déplorable.

Les locataires sont ainsi poussés à partir au plus vite, quitte à prendre un appartement à loyer trop élevé pour leurs revenus. Comme si cela ne suffisait pas, l'OPHLM menace de la justice et de l'expulsion ceux qui refusent trois propositions, même défavorables. Les conseillers de Lutte Ouvrière se sont fait l'écho, au Conseil municipal, des revendications des relogeables. En guise de réponse, le maire communiste s'est épanché sur la situation financière catastrophique de l'OPHLM. Mais les locataires, n'ayant aucune responsabilité dans sa déconfiture, n'ont pas à en supporter les conséquences !

Ce ne sont pourtant pas les logements vides et corrects qui manquent, notamment dans le parc HLM privé, où les locataires devraient être relogés à des tarifs acceptables.

C'est ce que devraient exiger la préfecture, l'OPHLM et la mairie.

Groupe automobile Peugeot-Citroën

LE RECOURS À L'INTERIM

Le groupe automobile PCA (Peugeot-Citroën) vient de passer une charte avec sept entreprises de travail temporaire. Un bien grand mot pour un texte qui prévoit de diminuer la durée totale des missions de travail temporaire, d'augmenter un peu le délai de prévenance avant de renvoyer un travailleur intérimaire, mais qui ne prévoit aucun engagement des patrons.

Rien qui améliore, en tout cas, la situation précaire dans laquelle vivent des milliers de travailleurs, jeunes le plus souvent. Cette prétendue charte n'est d'ailleurs même pas signée puisqu'aucun des patrons, représentant les entreprises d'intérim et encore moins PCA, n'a voulu s'engager... Ils se sont contentés d'apposer leurs logos !

Mais alors, pourquoi cette charte ? Tout simplement parce que PCA voudrait faire oublier qu'il a été condamné plusieurs fois depuis deux ans par des tribunaux de prud'hommes suite à des plaintes d'intérimaires. Ces condamnations l'avaient

obligé à verser des indemnités pour licenciement abusif (entre 9 150 et 13 750 euros), mais surtout elles ont mis en lumière son recours abusif au travail intérimaire.

De fait, le groupe automobile emploie en permanence 13 000 travailleurs avec un contrat d'intérim, bafouant ainsi la législation qui précise que le recours à l'intérim n'est possible qu'en cas d'« accrois-

mobile du groupe, ce n'est pas rien. Ces salariés sont privés d'un salaire régulier et placés sous l'épée de Damoclès du licenciement, le délai de prévenance n'y changeant pas grand-chose.

Vendredi 12 septembre, PCA a donc présenté sa charte à la presse sans que quiconque lui fasse de louanges. Il était d'ailleurs assez évident que les prétendues avancées de la charte sont minces, voire représentent même un recul : les 18 mois maximum pour la durée de missions temporaires pour un intérimaire seraient remplacés par 11 mois. Et PCA ne s'est pas engagé à embaucher, en CDI.

Toutes les grandes entreprises, surtout industrielles, ont recours au travail temporaire qui est, pour elles, un moyen de licencier sans même se donner la peine de faire des plans dits sociaux. Le nombre de salariés intérimaires ne cesse d'augmenter. Selon l'Unedic, ils seraient 634 500 actuellement. Dans l'industrie automobile, les intérimaires représentent 12 % de l'effectif total. Et en ce moment, des centaines d'entre eux sont licenciés à Sochaux et à Poissy.

Correspondant LO



Peugeot-Poissy.

sement temporaire de travail ou pour remplacer un salarié absent ». 13 000 postes de travail occupés en permanence par des intérimaires sur les 90 000 dans la branche auto-

Eramet

Objectif chômage

L'entreprise Eramet est un des leaders mondiaux de la métallurgie des métaux ferreux. Elle est florissante : son chiffre d'affaires et ses bénéfices ne cessent d'augmenter. Tout cela grâce au travail de ses ouvriers.

Pourtant, ceux-ci vont se voir remerciés à la façon habituelle des patrons : on va en mettre à la porte 2000 (sur 14 700 dans le monde). Pourquoi ? Pour faire davantage de profits !

Une entreprise qui licencie en faisant des profits, il faut l'empêcher de nuire, de désertifier des régions entières. Il faut la confisquer et la faire fonctionner au seul profit de la collectivité.

SNCF - Région d'Aulnoye-Aymeries (Nord)

SANCTIONS CONTRE LES GRÉVISTES

Suite aux grèves du printemps dernier contre le plan Fillon concernant les retraites, 22 cheminots de la région Aulnoye-Aymeries ont été sanctionnés par une journée de mise à pied ferme. La direction leur reproche d'avoir occupé les voies de la gare d'Aulnoye pendant la période entre le 4 et 6 juin.

En fait, la direction n'a fourni aucune preuve pour justifier ses accusations et a choisi de frapper des militants syndicaux ou syndiqués, désignés arbitrairement par l'encadrement.

Les cheminots sanctionnés sont déterminés à ne pas se laisser faire. En juillet, après avoir reçu une demande d'explication de la direction, ils avaient décidé de répondre par une lettre commune, dans laquelle, ils demandaient l'annulation des démarches engagées contre eux et déclaraient avoir « agi pour assurer aux

générations futures une retraite digne de ce nom. (...) Le gouvernement porte donc l'entière responsabilité du conflit. »

Aujourd'hui, leur détermination est intacte et ils continuent de refuser collectivement les sanctions.

La plupart des cheminots ont été choqués par ces mesures, qui s'inscrivent dans une politique plus générale consistant, entre autres, à multiplier les sanctions après le mouvement de mai-juin dernier.

Mercredi 24 septembre, plusieurs organisations syndicales de la SNCF appellent à manifester contre le plan d'économies que la direction veut mettre en œuvre aux dépens des personnels et des usagers. Localement, ce sera aussi l'occasion de protester contre les sanctions qui frappent nos camarades.

Correspondant LO

Mines de Potasse d'Alsace

CONCLUSIONS SCANDALEUSES

Les conclusions des experts sur l'incendie de Stocamine, qui avait occasionné la fermeture anticipée des mines, ont soulevé l'indignation chez les mineurs.

Ces experts ont lavé de toutes responsabilités les directions des mines, de Stocamine et des pouvoirs publics, mais ils ont montré du doigt les mineurs en les accusant d'un acte possible de malveillance ! Tout montre pourtant que les causes de l'incendie sont dues aux négligences conjuguées des directions et au manque de rigueur des contrôles des pouvoirs publics. Les experts n'ont jamais cherché à entendre les syndicats, les CHSCT et les salariés. Ils n'ont entendu que les directions. Ceci expliquant sans doute cela.

L'expertise chimique montre cependant que les fumées de l'incendie renfermaient des dioxines type Seveso, ainsi que des composants du fameux herbicide

« agent orange » de la guerre du Vietnam, ce qui en dit long sur la toxicité des produits stockés.

Dans le même temps où la direction des mines refuse une contre-expertise syndicale, il n'est pas étonnant de voir que la direction de Stocamine décide de fermer son entreprise sous prétexte qu'elle n'est plus rentable. Pour sa part, la juge chargée de l'affaire ne voit pas l'intérêt de pousser plus loin et le député local a fait voter en douce un amendement permettant de laisser à tout jamais les déchets au fond des galeries. Avec les déchets, on enterre l'affaire.

Le personnel de Stocamine va perdre son emploi, des centaines de mineurs ont été intoxiqués et la pollution environnante devra vivre avec sous les pieds des milliers de tonnes de déchets toxiques. Circulez, il n'y a plus rien à voir !

Correspondant LO

Rhodia Organique Saint-Fons (Rhône)

GRÈVE POUR LES EMPLOIS

Depuis le 10 septembre, les opérateurs de la chaufferie sont en grève totale pour imposer à la direction qu'elle renonce à un projet visant à céder la gestion de leur atelier à Air Liquide. En effet ce projet entraînerait la suppression de 10 emplois sur 19 et, à plus long terme, la direction envisagerait qu'il n'y ait plus personne sur place car l'installation serait conduite depuis Belle-Etoile, un site voisin.

La direction prétend que les salariés de la chaufferie ne perdront rien puisqu'ils pourront choisir entre devenir salariés d'Air Liquide ou rester à Rhodia, sur un autre poste. Seulement voilà, ces derniers sont bien conscients qu'il s'agit au final de supprimer des emplois sur le site, et que ce sont autant de jeunes qui cherchent du travail qui ne trouveront pas d'emploi. Quant aux opérateurs qui se retrouveront à piloter la chaufferie, ils seront beaucoup moins nombreux pour surveiller des installations dangereuses.

Ce sont les raisons qui motivent les grévistes. Ils ont donc décidé, lors d'un arrêt complet de l'usine, de ne pas redémarrer la chaufferie qui fournit à l'ensemble du site la

vapeur nécessaire au fonctionnement des installations. De nombreux ateliers ont débrayé, parce que nous sommes tous victimes de la politique de la direction en matière d'emploi, suite à plusieurs plans de restructuration imposés ces dernières années. Le manque d'effectifs se fait sentir partout. Il n'était pas rare cet été de voir des ateliers fonctionner en sous-effectif, avec des intérimaires insuffisamment formés, impuissants à intervenir en cas de problème grave.

La direction a tenté de briser la grève en faisant venir de la vapeur de Belle-Etoile. Elle a mobilisé des cadres n'ayant aucune compétence dans ce domaine pour surveiller l'alimentation du site en vapeur, et ce, malgré l'avis de l'inspection du travail qui avait décrété qu'il y avait « danger grave et imminent ». De toute façon, cet apport de vapeur est resté insuffisant pour que l'on puisse redémarrer la totalité des installations. Du coup, au lieu de casser le moral des grévistes, les manœuvres de la direction ont accru leur colère. Renforcés par la solidarité des autres opérateurs de l'usine, ils restent déterminés et unis dans la lutte.

MANIFESTATION CONTRE LES LICENCIEMENTS À RENNES

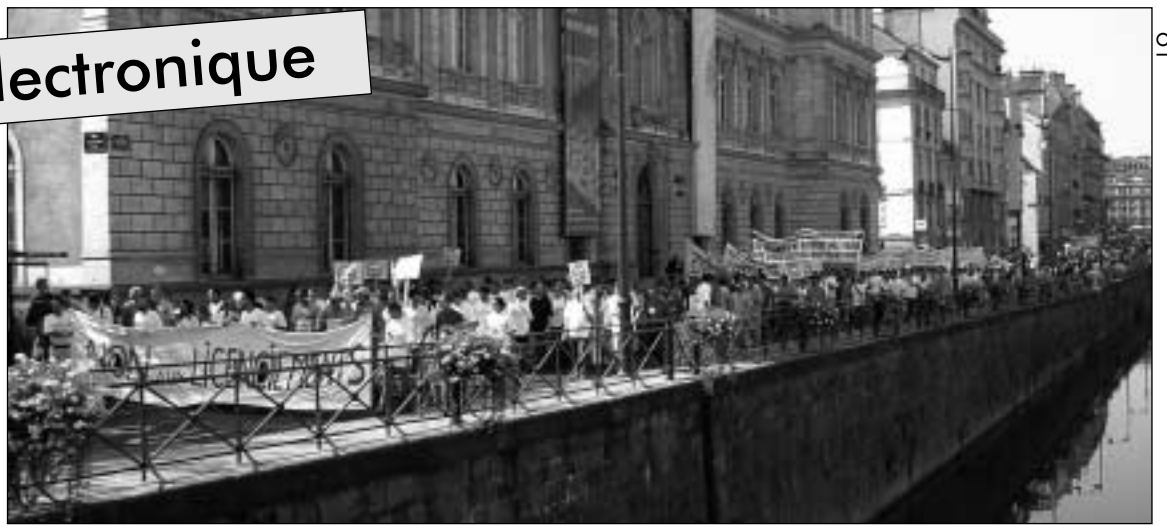
Jeudi 18 septembre, nous étions plus de 1500 à manifester dans les rues de Rennes pour dire « *Stop aux licenciements !* ».

Cette manifestation a été organisée par les salariés en lutte et les syndicats de trois entreprises de la ville touchées par des licenciements : STMicroelectronics qui ferme son usine de Rennes (600 emplois), Thomson qui supprime une soixantaine d'emplois (sur 800 à Rennes) et Philips qui ferme son

centre d'étude (70 emplois).

L'appel à manifester, lancé une semaine avant, a rencontré un large écho dans la population. Beaucoup de salariés de ces entreprises ont popularisé la manifestation en mettant à contribution leur réseau de relations personnelles. Les syndicats des entreprises voisines ont aussi répercuté l'appel et mobilisé pour la manifestation, tout comme l'union locale CFDT et les unions départementales CGT et FO.

Électronique



Dans la zone industrielle où sont installés les centres de Thomson et Philips, il y a beaucoup de petites sociétés de sous-traitance en informatique. Depuis un an, des licenciements plus ou moins déguisés y ont eu lieu, sans que les travailleurs de ces entreprises puissent s'y opposer. Alors, dans ces sociétés, l'appel à manifester s'est répandu rapidement.

Nous avons bien senti en préparant la manifestation que celle-ci serait réussie. Les salariés de STMicroelectronics, de Philips et de Thomson avaient répondu en nombre à l'appel. Mais plus de la moitié des manifestants étaient venus d'autres entreprises.

Nous sommes allés en cortège jusqu'à la gare où le « train de la création d'entre-

prise » du gouvernement faisait étape ce jour-là. Nous avons envahi le quai où stationnait ce train pour dénoncer cette mascarade.

Rendez-vous a été pris pour samedi 27 septembre à 14h30 pour une nouvelle manifestation contre les licenciements.

Correspondant LO

STMicroelectronics

STMicroelectronics, quatrième fabricant mondial de semi-conducteurs, a annoncé, fin août 2003, sa décision de fermer son site de Rennes. Environ six cents salariés sont concernés, 465 en contrat CDI et 136 intérimaires.

Cette décision intervient environ six mois après la véritable déclaration de guerre que nous a faite le PDG du groupe, Pistorio, « *de développer l'entreprise dans les zones à faible coût de main-d'œuvre (l'Asie du Sud-Est, la Chine et l'Afrique du Nord) et de réduire l'implantation du groupe dans des zones à haut coût de main-d'œuvre (USA et Europe)* ». Ces dernières années deux usines ont fermé aux États-Unis et au

Canada, laissant sur le carreau plusieurs centaines de salariés. Des suppressions de postes ont eu lieu le mois dernier et d'autres sont programmées à très court terme dans une usine au Texas.

Au dernier comité central d'entreprise du 3 septembre, à Paris, nos camarades de Rennes sont montés à plusieurs cars et ont manifesté devant l'usine ST de Montrouge dans la banlieue parisienne. Le lundi suivant une délégation a été reçue par Nicole Fontaine, ministre de l'Industrie, UMP. Celle-ci s'est contentée de geler le plan pour deux mois. Pourtant cette entreprise franco-italienne, détenue à environ 17% par chacun des États, ne devrait pas avoir les

LES SALARIÉS DE GRENOBLE AUX CÔTÉS DE CEUX DE RENNES

maines libres mais rester sous leur tutelle. En effet, le pacte d'actionnaires mentionne que d'après le décret 94-214, signé par Balladur en 1994, le commissaire du gouvernement ou le contrôleur d'État peuvent faire opposition aux décisions prises par le conseil d'administration de ST, opposition devant être confirmée par le ministre chargé de l'Économie ou celui chargé de l'Industrie. Interrogée à ce sujet, la ministre a répondu qu'il n'était pas d'usage de s'immiscer de cette manière dans les affaires des entreprises. Alors, les manifestants de Rennes avaient bien raison d'afficher des slogans tels : « *ST, patron*

vous, État complice ».

Le député PS de la circonscription de Crolles, ville proche de Grenoble, présent lors de l'inauguration de l'usine de production de Crolles 2, ne s'est pas du tout démarqué de la politique du gouvernement. Interrogé par France 3, il s'est contenté de bredouiller quelques mots pour justifier son manque de volonté de demander des comptes à ST à qui l'État et les collectivités locales ont accordé 543 millions d'euros en début d'année pour un projet, développé en commun avec Motorola et Philips.

En soutien aux camarades de Rennes et aussi par crainte de l'avenir sur l'usine de Gre-

noble, où nous sommes environ 2000, des assemblées se sont tenues pendant le CCE du 3 septembre, celui du 17 septembre et lors de la venue de camarades de Rennes qui ont fait la tournée des différentes usines de production de ST en France. Nous étions à chaque fois de cent à trois cents à marquer ainsi notre inquiétude et notre envie de ne pas nous laisser faire. Le scandale de la fermeture de Rennes et l'inquiétude pour les emplois sur Grenoble ne peuvent que favoriser la mobilisation des plus déterminés.

Correspondant LO

Snecma Corbeil

DES TRAVAILLEURS AU CONTACT DE RAFFARIN !

Dans le cadre de ses visites démagogiques pour faire croire qu'il s'occupe des problèmes de la population, Raffarin avait choisi de venir à l'usine de la Snecma, à Corbeil-Essonnes, dans la banlieue parisienne, le vendredi 19 septembre après-midi. Une heure de visite habituelle pour ces gens-là... parce que c'est à ce moment-là qu'il y a le moins d'ouvriers à l'atelier !

La visite se voulait discrète, mais Raffarin a quand même eu droit à un comité d'accueil. La petite centaine de travailleurs que nous étions, rassemblés à l'appel de la CGT, était bien décidée, sans trop d'illusions au départ il est vrai, à lui faire part de notre mécontentement face aux mauvais coups qui se succèdent depuis plusieurs mois. Tant

sur les attaques contre les retraites, l'augmentation du chômage, la multiplication des licenciements, que sur l'avenir de l'usine avec le développement de la sous-traitance et la perspective de la privatisation, nous avons bien des raisons de lui crier notre colère.

Après avoir pris à partie quelques pontes du groupe, dont le PDG (que les salariés n'ont jamais l'occasion de voir), tous les présents ont apprécié que l'un de nos camarades se soit retrouvé face à face avec Raffarin pour lui dire ce que nous avons tous sur le cœur et faire

comprendre à ce serviteur de la bourgeoisie qu'il y a des travailleurs décidés à s'opposer à sa politique. À l'usine, personne n'est dupe des simagrées du Premier ministre qu'il qualifie de « *dialogue social* ». Beaucoup d'ouvriers et d'employés de l'usine, qui ont appris la visite par la télé, le soir-même, ont témoigné de leur sympathie les jours suivants et ont apprécié que l'on dise ses quatre vérités à Raffarin.

Et il est vrai qu'on aurait eu tort de s'en priver : ce n'est pas tous les jours qu'on peut « être au contact » avec un Premier ministre arrogant ! En tout cas, voilà une petite « animation » improvisée à la veille du week-end qui a mis du baume au cœur à nombre d'entre nous.

Correspondant LO



La cendre de leurs cigares

Le groupe de tabac franco-espagnol Altadis (héritier de la Seita) veut supprimer 1700 emplois. Ce n'est pas que ses affaires vont mal, au contraire. Mais il veut faire encore plus de profits. Et ses dirigeants ne s'oublient pas au passage.

Juste avant d'annoncer ces suppressions d'emplois, les administrateurs d'Altadis se sont voté... le triplement de leur rémunération. En 2002, les co-présidents du groupe ont, eux, touché 1,2 million d'euros chacun, en plus de stock-options.

Un exemple finalement banal de ces patrons qui, cigare au bec, jettent leurs salariés comme de vieux mégots.

Irak

L'ANNONCE DE LA CURÉE IMPÉRIALISTE

Les attentats ont beau se multiplier en Irak, démontrant l'incapacité des autorités d'occupation à imposer leur loi à la population, Washington et Londres n'en perdent pas pour autant de vue leurs objectifs impérialistes.

C'est ce que vient d'illustrer, le 20 septembre, la publication d'un décret cosigné par le proconsul américain Paul Bremer et le ministre des Finances du Conseil de Gouvernement irakien – l'organe nommé par Bremer pour faire endosser les diktats de Washington par les partis irakiens disposés à se prêter à ce jeu.

Pour l'essentiel, ce décret ouvre l'économie irakienne – c'est-à-dire surtout le secteur nationalisé qui en constitue de très loin la plus grande part – aux appétits prédateurs du capital privé en général et des trusts impérialistes en particulier. Sur le papier au moins, pratiquement toutes les entreprises irakiennes, publiques ou privées, peuvent désormais être acquises par quiconque en a les moyens.

S'agissant des trusts impérialistes, ce décret ne leur impose aucune limite maximum à leurs prises de participation. Il ne leur impose pas non plus de réinvestir une partie de leurs bénéfices en Irak, ni de donner la priorité aux fournisseurs irakiens. Même les taxes qu'ils auront à payer seront remarquablement basses : 5 % sur les produits d'importation, 15 % sur leurs bénéfices.

Autant dire que le prétexte invoqué pour justifier ce décret – assurer la reconstruction de l'Irak grâce aux « investissements » occidentaux – n'est

qu'un mensonge hypocrite. S'il se trouve des groupes impérialistes prêts à racheter (à bas prix, bien sûr) des entreprises locales, il n'est pas question de les contraindre à investir dans la reconstruction du pays mais au contraire de leur permettre d'exploiter l'économie et les richesses irakiennes, c'est-à-dire en fin de compte la population, en tirant le maximum de ce qui existe à un coût minimum, pour rapatrier ensuite leurs bénéfices vers des lieux plus sûrs.

Cela dit, pour le moment en tout cas, ce décret a surtout une valeur politique. Car les grands groupes impérialistes ne se bousculent pas aux portes de l'Irak, en tout cas pas pour y investir, même sous forme d'acquisitions au rabais. La situation politique et militaire y est bien trop instable pour qu'ils s'y risquent et sa détérioration ne peut que les renforcer dans leur méfiance. Tout au plus sont-ils prêts à y jouer un rôle de prestataires de services ne comportant aucun investissement de leur part et donc aucun risque, rôle pour lequel ils sont payés grassement par Washington et Londres sur les fonds confisqués à l'Irak – comme par exemple le géant américain Halliburton dans la maintenance pétrolière ou encore la Société Générale, qui postula à la gestion de la Banque Commerciale d'Irak lorsque celle-ci fut créée par les autorités américaines en avril dernier.

En revanche, on peut penser que ce décret vise à créer au sein des couches privilégiées irakiennes, qui ont vécu si longtemps en parasites de l'économie étatisée, un courant en

faveur de la privatisation, en encourageant ces couches à acquérir des parts du gâteau étatique. Les stratèges de Washington peuvent ainsi espérer entraîner une tendance irréversible qui, à un stade ultérieur, facilitera la prise de contrôle des secteurs les plus profitables de l'économie par les trusts impérialistes.

Le caractère politique de ce décret apparaît encore plus clairement au vu des deux exceptions qu'il prévoit : la propriété foncière et l'exploitation des ressources naturelles, c'est-à-dire essentiellement des énormes réserves de pétrole et de gaz du pays. L'un comme l'autre de ces secteurs restent, pour le moment, interdits aux entreprises étrangères et, pour ce qui est du second, à l'abri de toute privatisation. De toute évidence, les autorités d'occupation n'ont pas voulu tenter le diable en jetant de l'huile sur le feu d'un nationalisme irakien qui leur donne déjà bien du fil à retordre !

Même s'il reste largement symbolique au stade actuel, ce décret n'en marque pas moins les véritables objectifs de l'occupation. Il annonce, avec le dernier des cynismes, la curée que les dirigeants impérialistes entendent offrir à leurs trusts aux dépens de la population irakienne. Et ce fait est d'autant plus ignoble que celle-ci, au même moment, toujours marquée par les morts et les destructions de la guerre, reste encore dans le plus grand dénuement.

F. R.

27 Septembre

Contre l'occupation de la Palestine et de l'Irak

Lutte Ouvrière appelle à se joindre aux manifestations qui seront organisées le 27 septembre prochain en solidarité avec les peuples de Palestine et d'Irak, « contre toutes les occupations », à l'initiative de diverses organisations.

À Paris, la manifestation partira à 14 heures de la place Denfert-Rochereau.

On nous communique

Pour une paix juste au Proche-Orient Concert à Paris

Samedi 27 septembre de 16 heures à 24 heures
Parc des Expositions de la porte de Versailles

« La détérioration de la situation au Proche-Orient, écrit le Comité d'organisation du spectacle, n'est pas une fatalité. Des Palestiniens et des Israéliens, des Juifs et des Arabes, comme tous ceux qui se soucient de paix et de justice, seront ensemble pour dire qu'il est temps de mettre fin à 36 années d'occupation et qu'ils refusent de se laisser entraîner dans un engrenage de haine et de violence. »

Participeront à ce concert Manu Di Bango, Sapho, Sara Alexander, Djamel Alam et beaucoup d'autres.

Grande-Bretagne

« Réduction » de la semaine de travail

L'EFFET BOOMERANG

Alors que les vagues de suppressions d'emplois se multiplient en Grande-Bretagne comme dans le reste de l'Europe, ceux qui ont du travail passent de plus en plus d'heures à gagner (souvent très mal) leur vie. C'est ce que révèle la comparaison de deux études basées sur des chiffres officiels, l'une de 1997 et l'autre de cette année. Selon ces études, le nombre des salariés faisant plus de 48 heures par semaine est passé de 2,7 millions en 1997 à 4,5 millions cette année.

Le comble de l'ironie, c'est qu'entre ces deux études, en 1998, le gouvernement travailliste de Tony Blair a promulgué la première législation limitant la durée du travail qu'ait connue le pays, sous prétexte d'aligner la Grande-Bretagne sur le reste de l'Europe. A ceci près qu'il en a profité pour concocter une loi sur mesure pour le patronat.

Sans doute cette loi limitait-elle la durée hebdomadaire du travail à 48 heures, mais elle ne prévoyait aucun moyen de faire respecter cette limite. Les employeurs n'avaient pas à charge de s'assurer que leurs salariés faisaient moins que le maximum légal. C'était à ces derniers de le faire et, le cas échéant, d'aller devant les tribunaux industriels (la version anglaise des Prud'hommes). Autant dire que ceux qui ont fait valoir leurs droits ont dû souvent le faire en tant que... chômeurs, après s'être fait licencier pour leur peine, et comme ces tribunaux ne peuvent pas imposer la réintégration d'un travailleur licencié, cela a constitué un moyen de dissuasion efficace.

Surtout, la législation de Blair introduisait trois mécanismes de dérogation qui ont été à l'origine de l'augmentation des heures de travail pour un grand nombre de travailleurs, et d'une sérieuse dégradation de leurs conditions de travail pour bien d'autres.

Tout d'abord, cette loi prévoyait la possibilité pour les salariés de signer une déclaration de renonciation « volontaire » à ses dispositions. Dans des secteurs comme le bâtiment ou la restauration, la signature d'une telle renonciation est vite devenue une condition d'embauche ou de non-licenciement. Depuis, ce genre de pressions s'exerce de plus en plus dans des entreprises plus « respectables », comme la poste ou encore les

compagnies de chemin de fer.

Ensuite la loi disait, en petits caractères, que le maximum de 48 heures était en fait une moyenne sur une période de référence de 17 semaines. Sous réserve que cette moyenne soit respectée, un patron pouvait, en toute légalité, imposer à ses salariés jusqu'à 78 heures de travail par semaine avec un seul jour de repos dans les périodes de pointe ! Dans d'innombrables PME, la flexibilité des horaires a ainsi fait son apparition.

Dans les grandes entreprises, de telles mesures auraient sans doute suscité de violentes réactions. Et c'est surtout pour elles que la loi de Blair offrit la possibilité d'une période de référence de six mois à un an pour le calcul de la moyenne des 48 heures, à condition que cela se fasse dans le cadre d'accords collectifs avec les appareils syndicaux.

Ceux-ci se sont précipités dans une brèche qui leur offrait une occasion de prouver leur utilité, en tant que « partenaires », au patronat. Et on a vu se multiplier les accords de flexibilité dans de grandes entreprises, de BMW dans l'automobile à British Aerospace dans la construction aéronautique, avec la participation active des syndicats. Et dans ces entreprises, comme dans les PME, la flexibilité s'est assortie de suppressions d'emplois, d'une aggravation des rythmes de travail et de la disparition totale ou partielle des heures supplémentaires qui, vu le niveau des salaires, sont souvent le seul moyen pour bien des travailleurs de boucler le mois.

Il ne faut donc pas s'étonner si la Grande-Bretagne continue à figurer, comme avant 1998, au premier rang européen, aux côtés du Portugal et de la Grèce, pour la longueur de la durée hebdomadaire moyenne de travail. Le fait que ce soit sous un gouvernement travailliste et avec la caution des appareils syndicaux laisse un goût d'autant plus amer à bien des travailleurs politisés, que cela se produit plus de 120 ans après que le mouvement ouvrier britannique a pour la première fois lancé le mot d'ordre de la semaine de 40 heures dans les rues de Londres !

François ROULEAU